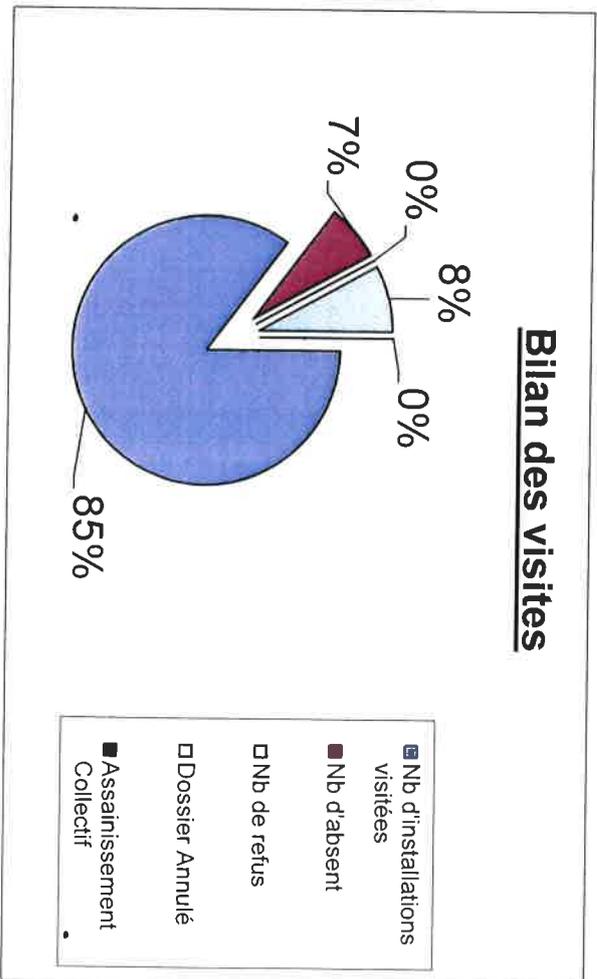


1. BILAN DES VISITES REALISEES:

	Total	%
Nb de contrôle de l'Existant prévu	162	
Nb d'installations visitées	138	85,2%
Nb d'absent	11	6,8%
Nb de refus	0	0,0%
Dossier Annulé	13	8,0%
Assainissement Collectif	0	0,0%



Note: 2 catégories d'installations n'apparaissent pas dans ce bilan

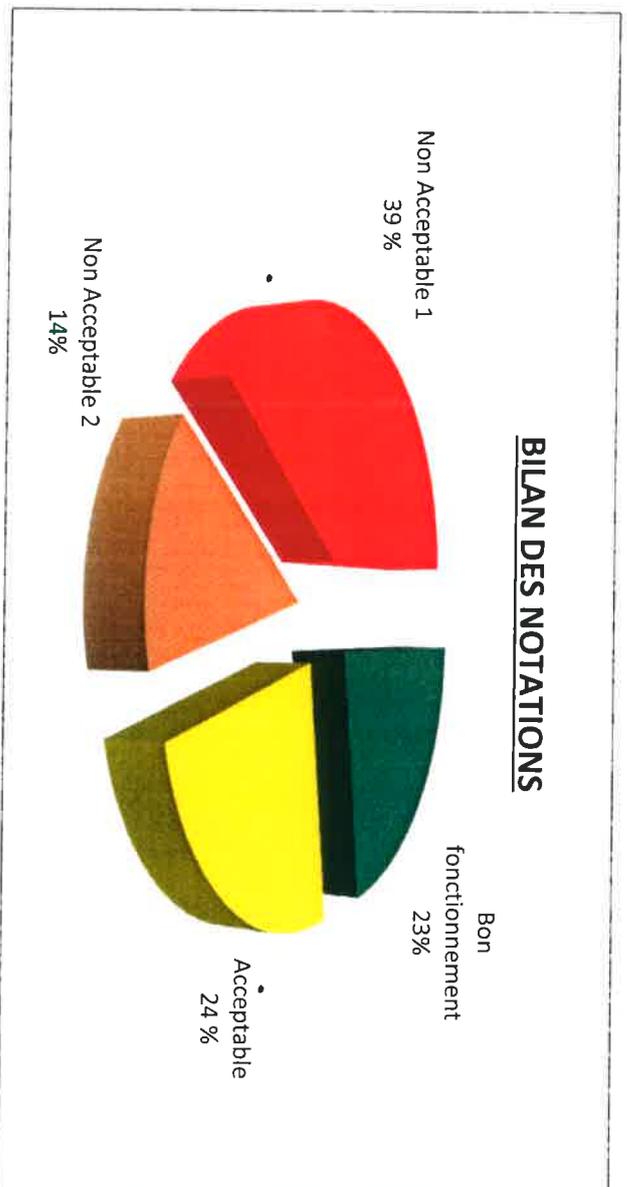
- les installations récentes contrôlées il y a moins de 4 ans (en contrôle de réalisation)
- les installations pour lesquelles une démarche de réhabilitation est engagée

2. BILAN DES CLASSEMENTS:

Nombre total d'installations visitées :

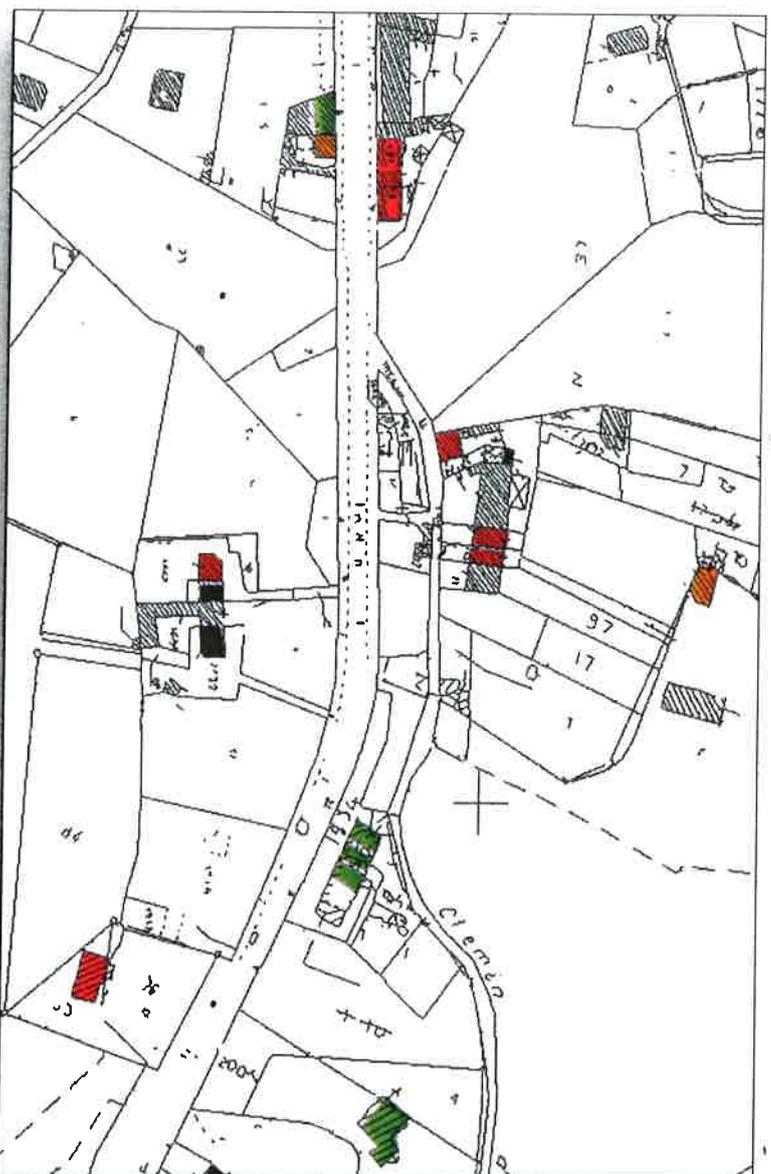
136

Répartition des Installations visitées entre les catégories de classement	BF Installation en bon état de fonctionnement		A Installation acceptable		NA2 Non Acceptable 2		NA1 Non Acceptable 1	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
	31	23	32	24	19	14	54	39



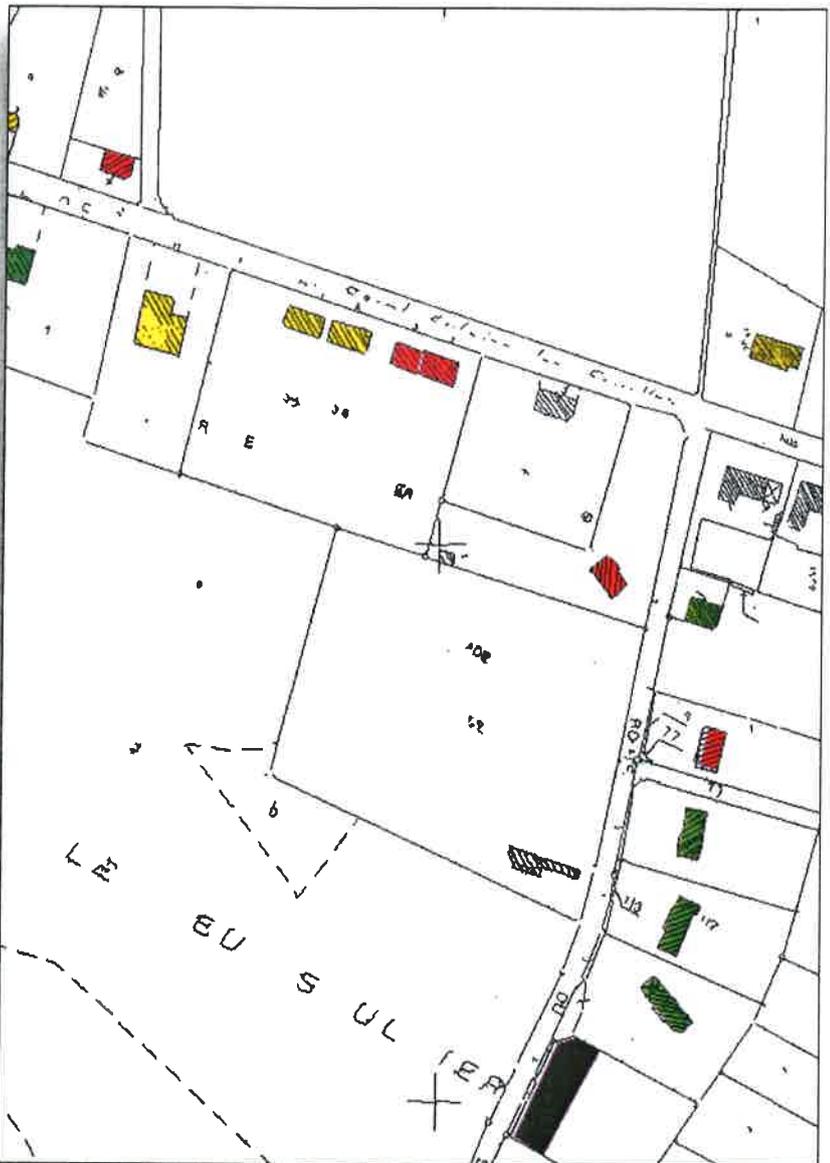
3. LIEUX DIT PROBLEMATIQUES:

Lieu dit : "Avenue de la Promenade et
Impasse du Chiron"



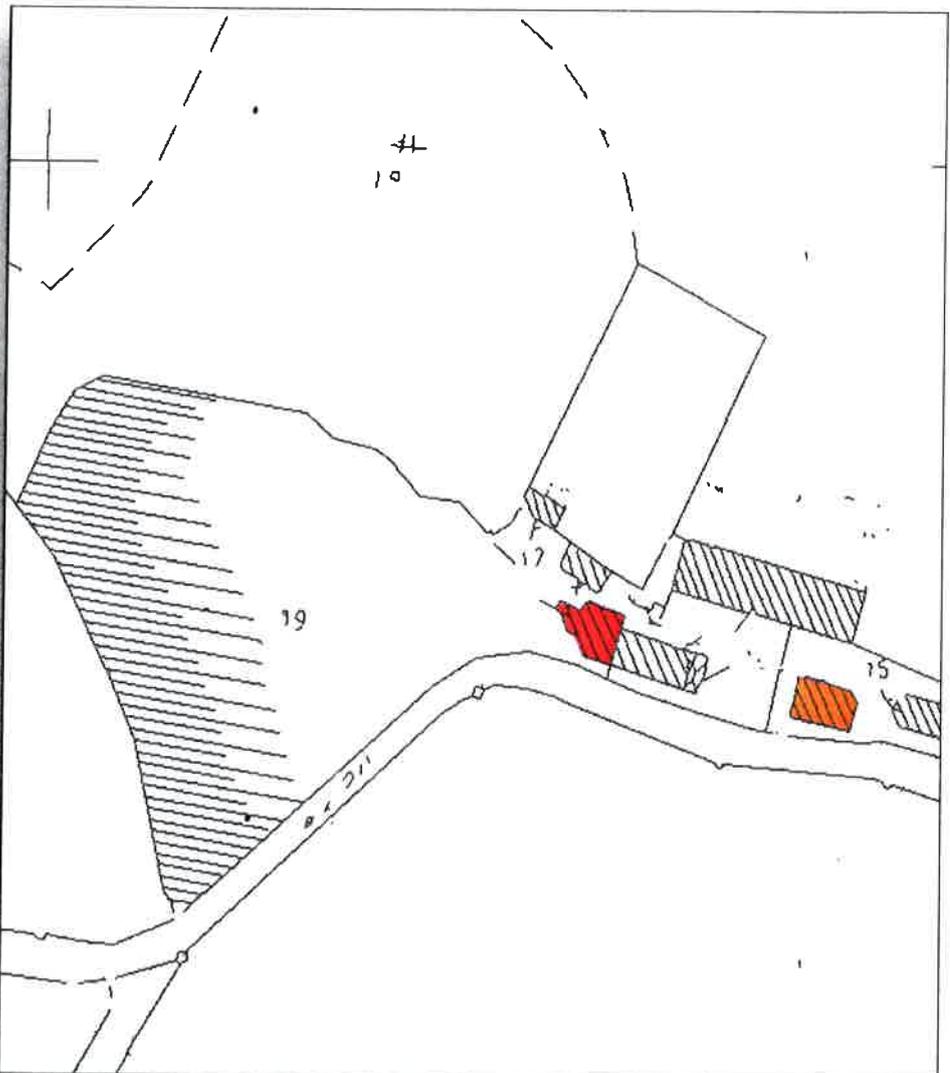
- > Assainissements
relativement variables
- > Habitat regroupé
- > Plusieurs réhabilitations
problématiques où les
particuliers ont peu de terrain
pour réaliser une filière
d'assainissement classique:
filière compacte préconisée
- > Nombreux rejets d'eaux
usées vers le domaine
publique; problème de salubrité

Lieu dit : "Route du stade et
Les Houillères"



- > Assainissements variables
- > Cinq réhabilitations prioritaires avec des rejets vers le milieu public (fossé)
- > Une réhabilitation problématique à cause de la pente du terrain pouvant poser des difficultés sur la collecte de l'ensemble des eaux usées (pompe de relevage).

Lieu-dit: "Les Houillères"

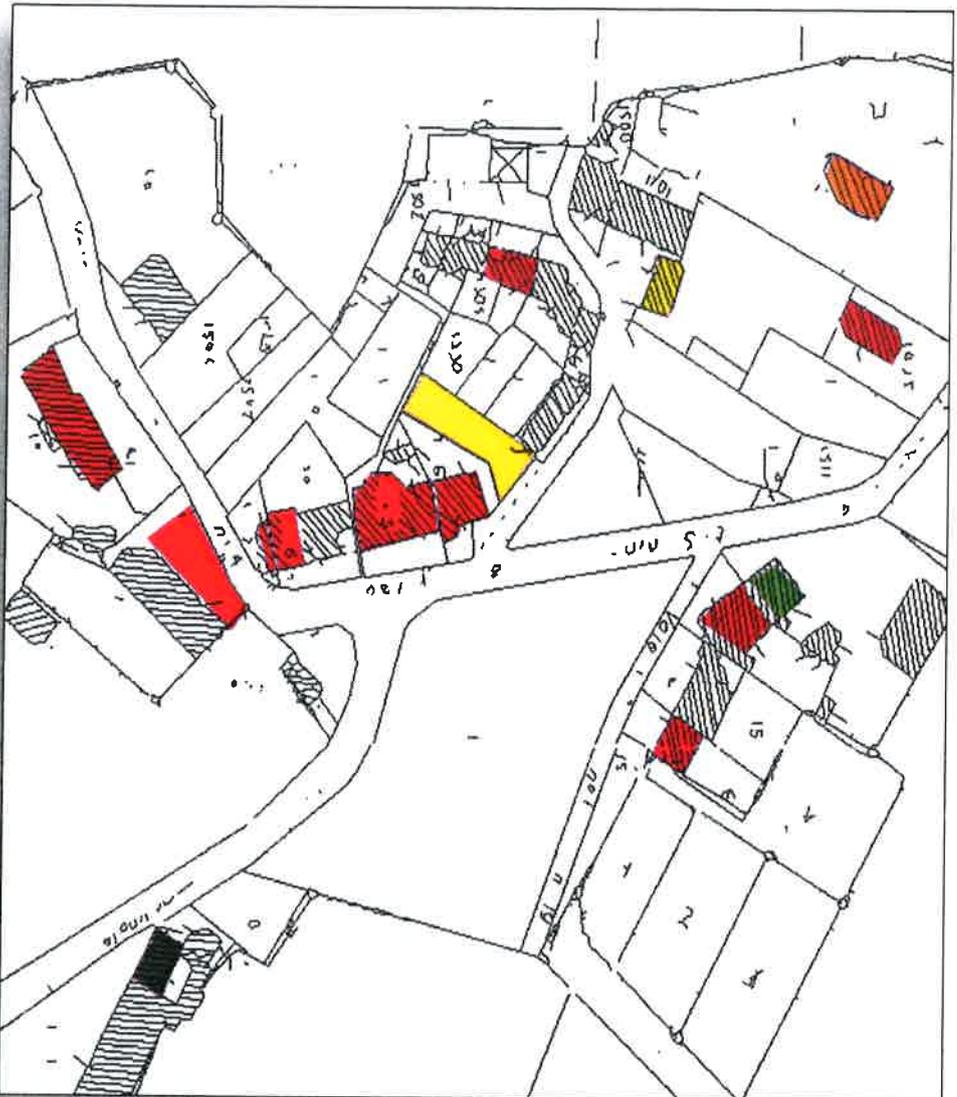


- > Rejets des eaux usées vers le milieu superficiel privé
- > Réhabilitations individuelles problématiques par le manque de superficie de terrain; filière compacte préconisée
- > Une réhabilitation prioritaire car rejet des eaux usées vers un étang: risque de pollution du milieu

Lieu dit : "La Croix Blanche"



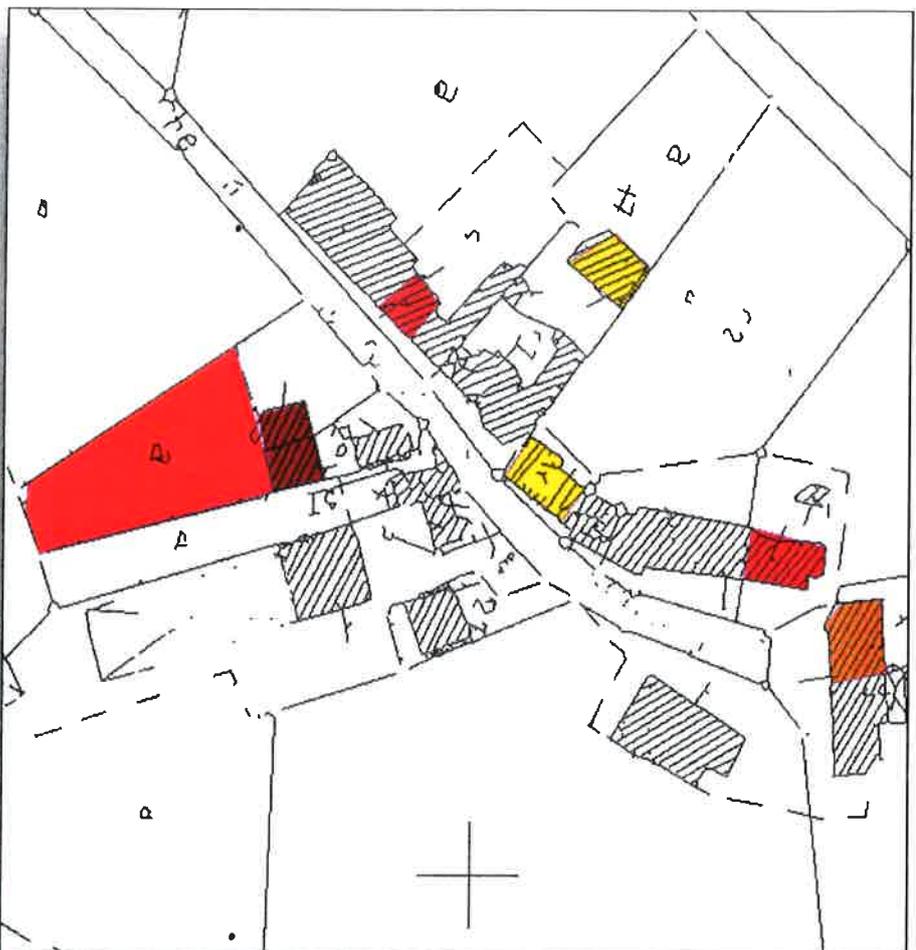
- > Installations existantes relativement anciennes
- > Rejets des eaux usées prétraitées et, pour certain cas, brutes, vers le domaine public (fossé) : problème de salubrité et risque de pollution
- > 1 installation réhabilitée il y a moins de 10 ans.



Lieu dit : "Le Puychaume"

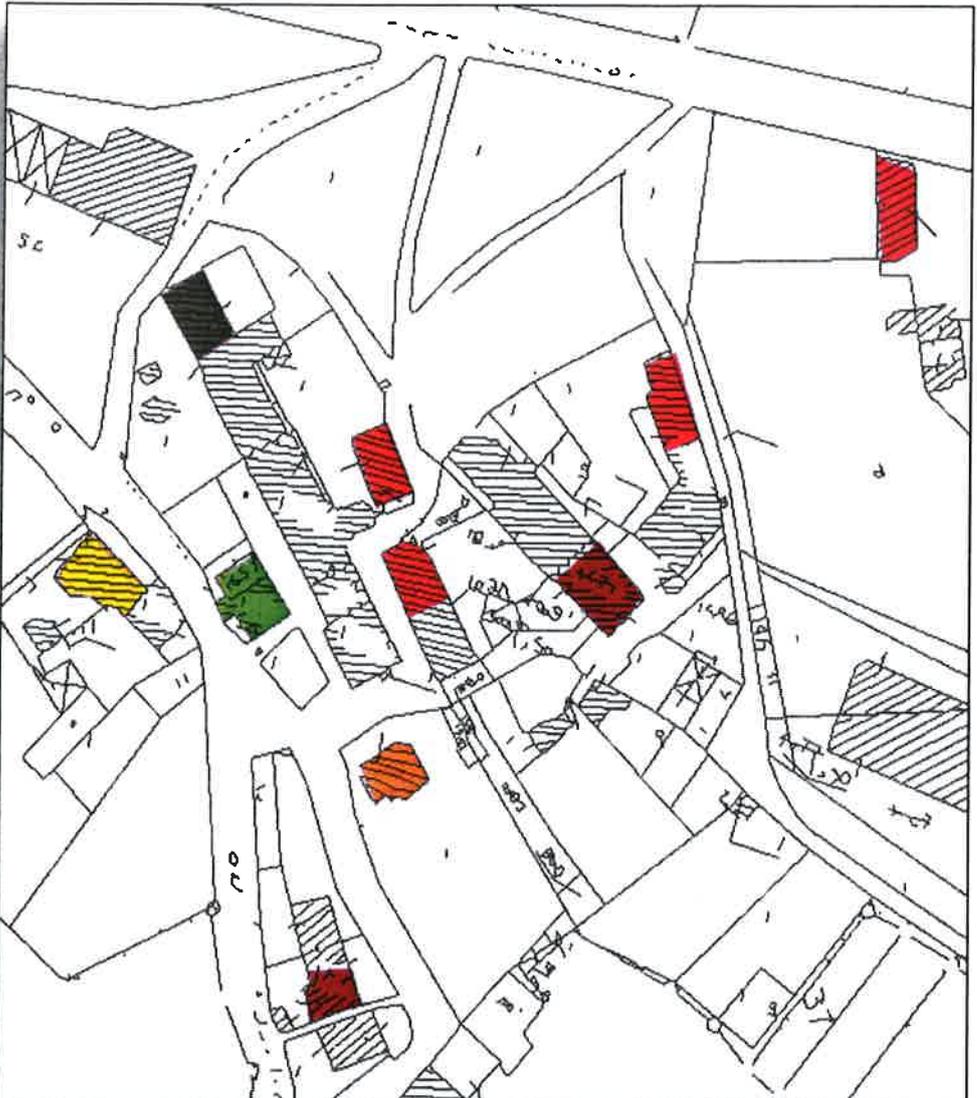
- > Assainissements variables
- > Habitats regroupés
- > Nombreux rejets d'eaux prétraitées et brutes vers le domaine public (fossé)
- > Le peu de terrain disponible pour la plupart des maisons concernées est un inconvénient majeur pour une réhabilitation individuelle
- > Le projet de collectif reste la meilleure solution pour la situation du village

Lieu dit : "Puybesson"



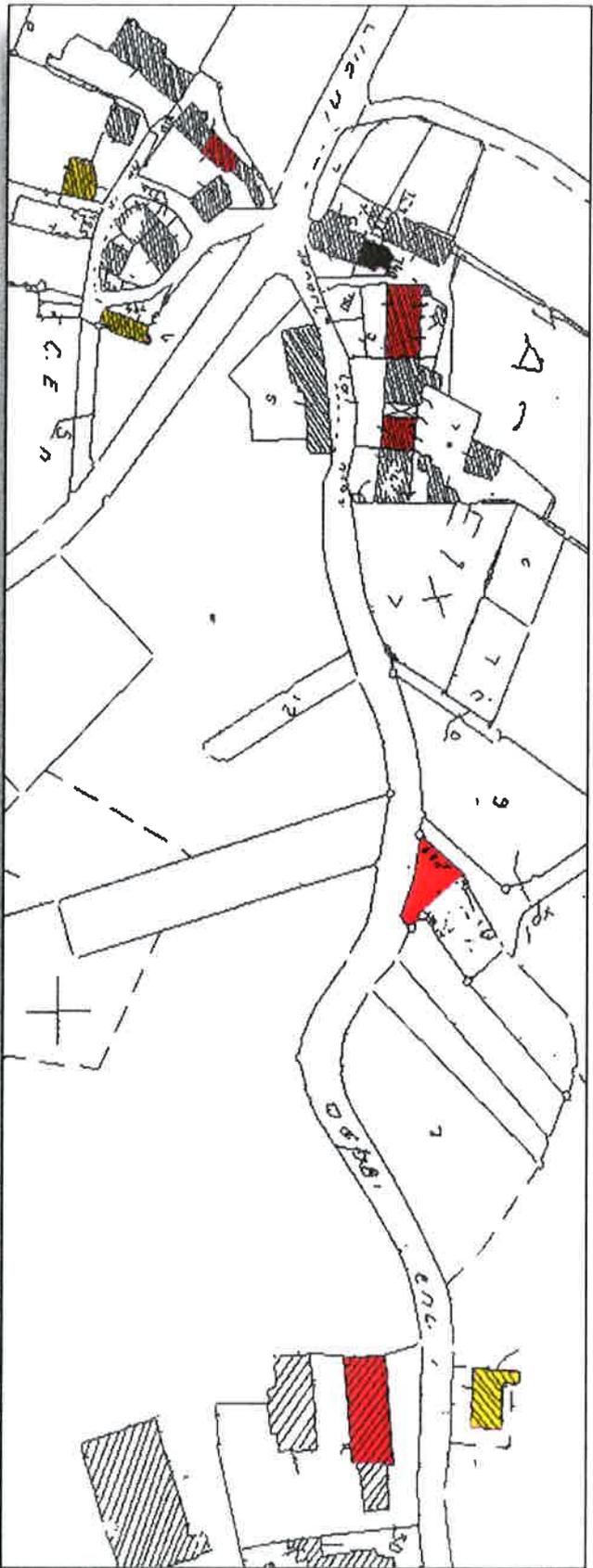
- > Assainissements relativement anciens
- > Rejets des eaux usées vers le domaine public ou en surface sur la parcelle du particulier
- > La plupart des habitations ont une parcelle suffisante pour la remise en état de leur installation

Lieu dit : "Vaupoutour"



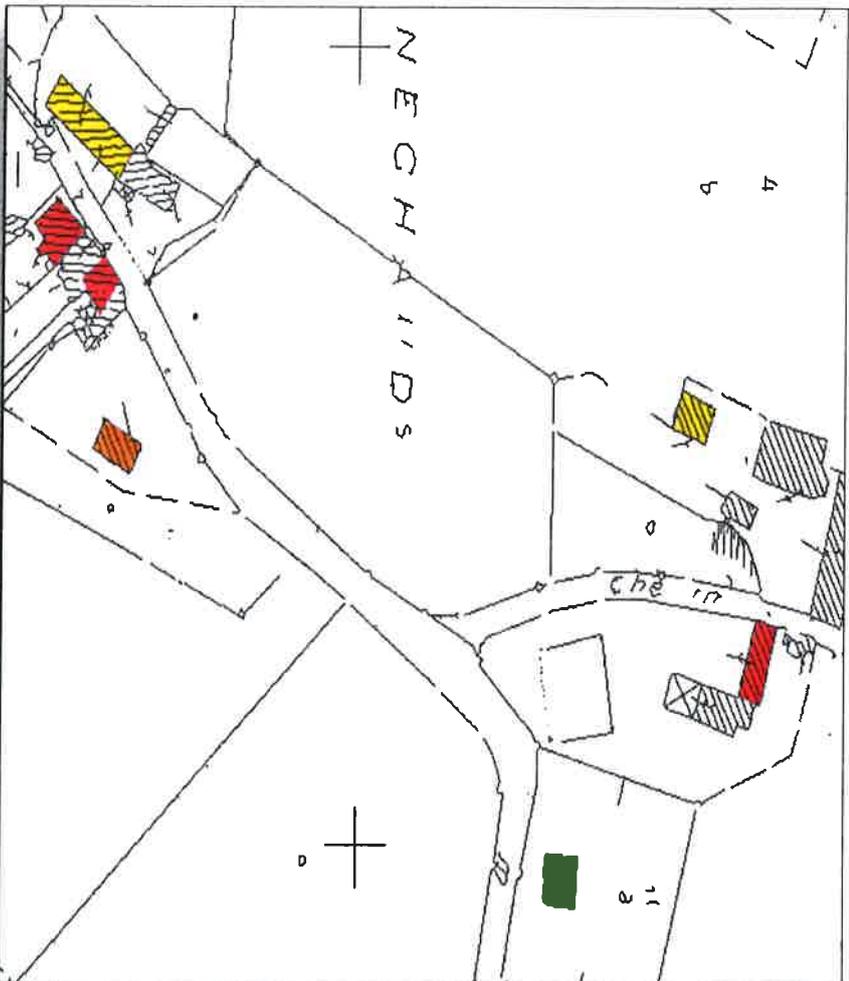
- > Village relativement concentré
- > Assainissements variabes
- > Rejets d'eaux usées vers le milieu superficiel : réseau E.P, fossé, terrain privé
- > Une réhabilitation problématique (résidence secondaire) : la configuration du terrain ne permet pas de réaliser une filière de traitement.

Lieu dit : "Villemacheix"



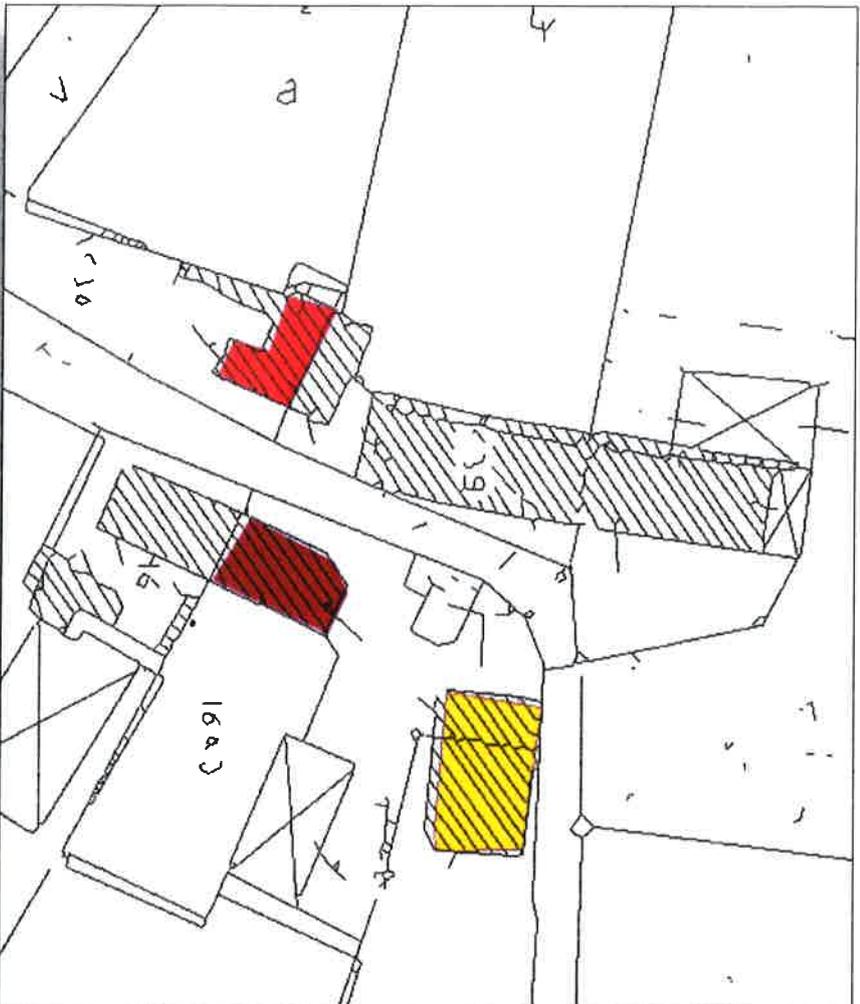
- > Quatre maisons d'habitations avec peu de terrain pour réaliser un assainissement individuel classique. Filière compacte préconisée.
- > Rejets des eaux usées vers le domaine public (fossé)

Lieu dit : "Planechaud"



- > Installations existantes relativement anciennes
- > Pour les trois maisons non conformes, l'ensemble des évacuations des eaux usées sont non prétraitées (brutes)
- > Les évacuations se font en surface de parcelle sur le domaine privé

Lieu dit : "Le Croizet"



- > Rejets des eaux usées vers le milieu superficiel
- > Réhabilitation individuelle problématique par le manque de superficie de terrain; ouvrage type microstation à étudier

Listing des immeubles contrôlés

Triés par Rue ou Lieu Dit

Nom Inscriptions	Prénoms Locataires	N°	Rue ou Lieu Dit	Ville PP	Civilité	Non Propriétaire	Prénom Propriétaire	N° voie	Adresse de Correspondance	Code Postal	Ville Correspondance	Etat du diagnostique
		3	Allée des Peupliers	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	DEMOUSSEAU	Pascal	3	Allée des Peupliers	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		5	Allée des Peupliers	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	PIQUET	Frédéric	5	Allée des Peupliers	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Dossier Annulé
		1	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Mme	MARCHEGNET	Patrick	1	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		10	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNNIN LEULAC				10	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		12	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNNIN LEULAC				12	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		16	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	ENGEL	Théo	8	Rue du Bréau	77240	CESSON	Non Acceptable 1
		17	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	VAUZELLE	Daniel	17	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		19	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	SCAROTT	Robert	19	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		2	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	BOSSIS	Dominique	1	Square Jean Paul Satre	91000	EVRY	Absent / A revoir
		4	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	CHAPUT	Dominique	4	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		40	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	PERICHARD	Roland	40	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		5	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	MAIERHOFER	Sébastien	5	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Absent / A revoir
		8	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNNIN LEULAC				8	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		9	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	GERARD	Jean Pierre	75	Route de Villiers	36130	DEOLS	Absent / A revoir
AUPETIT	Gisèle	7	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Mme	GIRARD	Jean Pierre	75	Route de Villiers	36130	DEOLS	Non Acceptable 1
		1	Busserolles	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	VIGNAUD	André	1	Busserolles	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		2	Busserolles	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Mme	BARITAUD	Nicole	4	Square Auguste Renoir	75014	PARIS	Non Acceptable 1
		4	Busserolles	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	VIGNAUD	Claude	4	Busserolles	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		6	Chemin de la Chatte	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Mme	LAEGERIE	Georgette	6	Chemin de la Chatte	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		6	Chemin de la Chatte	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Mme	MICLOT	Olette	8	Chemin de la Chatte	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Absent / A revoir
		8	Impasse des Commerces	SAIN'T SORNNIN LEULAC				4	Place de l'arbrevoir	NW2 1PG	LONDON	Acceptable
		8	Impasse des Commerces	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	MIZRAKI	Raphaël	62	Colswold Gardens	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		1	Impasse du Chiron	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	GIRAUD	Gilles	1	Impasse du Chiron	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		11	Impasse du Chiron	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	ENGEL	Théo	8	Rue de Bréau	77240	CESSON	Non Acceptable 1
		3	Impasse du Chiron	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Mme	POULAUD	Marlyne	3	Impasse du Chiron	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		5	Impasse du Chiron	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	THORPE	Matthew	28	Aldemans Hill	555 ARW	HOCKELEY ESSEX	Absent / A revoir
		9	Impasse du Chiron	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	ENGEL	Théo	8	Rue de Bréau	77240	CESSON	Non Acceptable 1
		2	La Croix blanche	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	GAUCHON	Marc	4	Rue Hotel de Ville	87140	NANTYAT	Non Acceptable 1
		3	La Croix blanche	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Mme.	VETTER	Sandrine	3	La Croix blanche	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		4	La Croix blanche	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	VILLATE	Jean-Claude	4	La Croix blanche	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		6	La Croix blanche	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	BESSAGUET	Stephane	6	La Croix blanche	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		8	La Croix blanche	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Mme.	LANCEREAU	Yvette	8	La Croix blanche	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		1	Lavaud	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	MATHIEU	René	1	Rue des Pommiers	87270	COUZEIX	Non Acceptable 1
		29	Lavaud	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	FRADIN	Jean	4, Bis	Rue Blanche	92270	BOIS COLOMBES	Dossier Annulé
		18	Lazaphix	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	DESSOURDELLES	Norbert	18	Lazaphix	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		20	Lazaphix	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	RAIX	Bernard	20	Lazaphix	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		41	Lazaphix	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	SEMAVOINE	Fabien	41	Lazaphix	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		2	Le Champoreix	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	MOREAU	Aïain	2	Le Champoreix	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		8	Le Champoreix	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	MARCHEGNET	Armand	4	Le Champoreix	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		8	Le Champoreix	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	SERRE	Emilien	8	Le Champoreix	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Dossier Annulé
		10	Le Courtioux	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	LEVOT	Robert	10	Le Courtioux	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		17	Le Courtioux	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	PERICAUD	Sébastien	17	Le Courtioux	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		1	Le Croizet	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	CHANTON	Robert	1	Le Croizet	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		4	Le Croizet	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Mme.	LEGRAND	Stéphane	4	Le Croizet	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Acceptable
		6	Le Croizet	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Mme.	DUPUY	Françoise	6	Le Croizet	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Acceptable
		11	Le Monteil	SAIN'T SORNNIN LEULAC	M.	VIGNAUD	Pierre	11	Le Monteil	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		15	Le Monteil	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Mme	NEMEROVSKI	Madeline	15	Le Monteil	87290	SAIN'T SORNNIN LEULAC	Acceptable

Listing des Immeubles contrôlés

Triés par Rue ou Lieu Dit

Nom Locataire	Prénoms Locataire	N°	Rue ou Lieu Dit	Ville - PF	Civilité	Nom Propriétaire	Prénom Propriétaire	N° voie	Adresse de Correspondance	Code Postal	Ville Correspondance	Etat du diagnostic
		17	Le Monteil	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	BACHELIER	Michel	17	Le Monteil	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		19	Le Monteil	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	GAVANIER	Raymond	19	Le Monteil	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		5	Le Monteil	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	HOLPER	Gérard	2	Le Monteil	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		7	Le Monteil	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	BOUZAT	Anne Rose	5	Le Monteil	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		9	Le Monteil	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	BOUZAT	Daniel	7	Le Monteil	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		1	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme.	LAVERGNE	Simone	153,	Boulevard Galléni	94120	FONTENAY SOUS BOIS	Non Acceptable 1
		10	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme.	JACQUINET	Céline	1	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		10	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	DELAGÉ	Gabriel	9	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		14	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	PINGAUD	Hubert	10	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		15	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	TRUSSELL	Colin	12	Swan Wait Shepperton	TW 178-L	MIDDX UK	Non Acceptable 1
		15	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LEADER	David		Maison Rouge	87140	NANTYAT	Acceptable
		16	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme.	MEGE	Christine	15	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		18	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme.	MONDIT	Juliette	18	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		20	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	MONDIT	Gérard	18	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		20	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme.	PINGAUD	Henriette	2	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		22	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	MARRIOTT	John	2	Lainier Cottages	1p9 2PL	HOLBROOK SUFFOLK	Non Acceptable 1
		3	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	CHENU	Roger	63	Rue des Côtes	78600	MAISONS LAFFITTE	Non Acceptable 1
		4	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme.	BROCA	Jacqueline	3	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		7	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme.	LETANG	Hélène	4	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		7	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	BEVAN	John		Charleswood Old	SK 13 1 N	HARDFIELD GLOSSOP DERBYS	Acceptable
GUMBARD	Xavier	2	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	Cne de ST SORNIN LEULAC		4	Rue de l'ancienne abreuvoir	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		1	Les Champs	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	TELE	Louise	15	Rue de Mata	33170	GRADIGNAN	Dossier Annulé
		11	Les Champs	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	GENETE	Lucien	1	Les Champs	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		2	Les Champs	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	CHABROUX	Brigitte	11	Les Champs	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		4	Les Champs	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	GRANGE	Peter	4	CURLEW HOUSE	YO10 30D	YORK ANGLETERRE	Non Acceptable 1
		5	Les Champs	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	GENETE	Jean Pierre	4	Les Champs	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		6	Les Champs	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LAURENT	Gérard	5	Les Champs	87290	ST SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		7	Les Champs	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LAURENT	Michel	6	Les Champs	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		5	Les Chassagnes	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LAURENT	Louis	7	Les Champs	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		10	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme.	PRADIER	Claudine		Les Bos	87300	BREUILAUPA	Non Acceptable 2
		17	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	VAUZELLE	Suzanne	10	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		18	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	TURBOFRANCE SARL		17	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		19	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	DELAGÉ	Bernard	18	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		20	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LAN	Jean Claude	19	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		21	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LEFEVRE	Raphaël	20	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		22	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LEFEVRE	Jean-Claude	21	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		23	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LEFAY	Paal	22	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		26	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LEFEVRE	André	23	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		28	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	TRIFAUT	Bernard	26	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		30	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	THERY	Jean-Jacques	28	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		32	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	VARIS	Pierrette	28	Rue de l'Orme	28800	BONNEVAL	Non Acceptable 1
		6	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme.	RIBIERE	Marie-Christin	32	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Dossier Annulé
		8	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	CHAPUT	Jeannine	6	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		3	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	FAUVET	Lucien	8	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
BLARDAT	Christophe	1	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC		ODHAC		4	Rue Robert Seluman	87170	ISLE	Non Acceptable 1
BOMERS	Anne Marie	1	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC		ODHAC		4	Rue Robert Seluman	87170	ISLE	Non Acceptable 1
PERICAUD	Marie-Franço	7	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC		ODHAC		4	Rue Robert Seluman	87170	ISLE	Acceptable

Listing des immeubles contrôlés

Triés par Rue ou Lieu Dit

Mappe Locataire	Prénoms Locataire	N° Rue ou Lieu Dit	Ville PP	Civilité	Nom Propriétaire	Prénom Propriétaire	N° voie	Adresse de Correspondance	Code Postal	Ville Correspondance	Etat du diagnostique
PEVNAUD	Fabrice	5 Les Houillères	SAINTE-SORINNE-LEULAC		ODHAC	Franck	4	Rue Robert Seluman	87170 ISLE	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		2 Moulin de Lavaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	PREVOST	Lucien	2	Moulin de Lavaud	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		4 Moulin de Lavaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	BOUZAT	Daniel	4	Moulin de Lavaud	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		1 Moulin des Rampiottes	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	CURTICHER	Thierry	1	Moulin des Rampiottes	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		1 Peu Francilloux	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	POTTEVIN	Eric	1	Peu Francilloux	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		Peu Grand	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	DERESSAC	Denise		Lacourrière	87290 CHATEAUPONSAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		1 Pinbernard	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Mme.	HYVONNET	Marcel	1	Pinbernard	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		2 Pinbernard	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	GIRAUD	Marc	2	Pinbernard	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		3 Pinbernard	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	MICHELET	Philippe	3	Pinbernard	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		2 Pingrelaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	TRIFFAUT	Patrick	2	Pingrelaud	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		10 Planechaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	PALLER	Michel	10	Planechaud	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		2 Planechaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	BORDEY	Chafaa	2	Planechaud	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		3 Planechaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	DIERRAH	Robert	3	Planechaud	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		4 Planechaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	BORDEY	Christophe	4	Planechaud	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		5 Planechaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	NONANTA	Patrick	5	Planechaud	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		7 Planechaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	PALLER	Jean	10	Planechaud	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		8 Planechaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	NORRIN	André	8	Planechaud	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		18 Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	BONNET	Louise	23	Le Bourg	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		25 Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Mme.	INDIVISION MARTINS	Louise	88	Avenue du Colonel Fabien	94400 VITRY SUR SEINE	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Mme.	MARTINS	Sébastien	88	Rue du Colonel Fabien	94400 VITRY	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Dossier Annulé
		1 Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	MAILLOCHON	Albert	1	Puybesson	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		7 Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	BONNET	Jean-Claude	7	Puybesson	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		15 Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Mme.	BOUQUET	Marie France	15	Puybesson	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		15 Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Mme.	DUCCURET	Daniel	14	Rue de la Mission	87000 LE PALAIS SUR VIENNE	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		17 Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	COUTY	Pierre	14	Rue de la Mission	16600 MAGNAC SUR TOUVRE	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
BOUTELOUP	ROGER	2 Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	PERICAUD	Ernest	11	Rue Beaulieu	87290 CHATEAUPONSAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		4 PuyMarchoux	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	VERGNE (Indivision)	Jean-Claude	6	PuyMarchoux	87190 MAGNAC LAVAL	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		6 PuyMarchoux	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	LAVALLETTE	Mickael	21	Toronto Street	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		6 PuyMarchoux	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	WARNER	Pascal	10	Rue Jules Massenet	LN2 SNN LINCOLN	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		9 PuyMarchoux	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	DUCCOURTIOUX	Pascal	10	Rue Jules Massenet	87350 PANAZOL	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Absent / A revoir
		1 Route du Stade	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	SELOTTE	Pierre	1	Route du Stade	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Absent / A revoir
		1.bis Route du Stade	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	JAMMET	Patrice	1	Route du Stade	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		2 Route du Stade	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	DUMONTHEIL	Pascal	2	Route du Stade	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		3 Route du Stade	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	MONDIT	Patrick	3	Route du Stade	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		5 Route du Stade	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Mme.	CARRERA	Loëtita	5	Route du Stade	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		7 Route du Stade	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	AUBRUN	Didier	7	Route du Stade	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		9 Route du Stade	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	BOYER	Stéphane	9	Route du Stade	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Absent / A revoir
		6 Rue du Barry	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Mme.	BRISSET	Blanche	15	Avenue de la libération	87250 BESSINES/GARTEMPE	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		1 Rue du Bois des Dames	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	GUSELIN	Patrick	1	Rue du Bois des Dames	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
VILLATE	Michaël	3 Rue du Pont de la Graule	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	NORRIN	Jean	8	Planechaud	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		10 Rue du Tramway	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	MARCHIEGUE	Guy	10	Rue du Tramway	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Dossier Annulé
		3 Rue du Tramway	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	CHAPUT	Serge	3	Rue du Tramway	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		4 Rue du Tramway	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	GRELLER	Jean	4	Rue du Tramway	87290 SAINTE-SORINNE-LEULAC	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Dossier Annulé
		47 Rue du Tramway	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	DARDANT	Maurice	4	Allée de l'Horizon	92290 CHATENY MALABRY	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Absent / A revoir
		15 Vaupoutour	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	ALAMONE	Michel	19	Rue Camborne	75015 PARIS	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		5 Vaupoutour	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	GAUTHIER	Serge		Rue Basse le Bourg	16450 ST LAURENT DE CERIS	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Dossier Annulé
		11 Vaupoutour	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	MASON	Richard	86	Kestake Road	NW66DG LONDRES	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		17 Vaupoutour	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Mme.	ANSCHUTZ	Nicole	4	Rue de laon	78990 ELANCOURT	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1

Listing des immeubles contrôlés

Triés par Rue ou Lieu Dit

Nom Locataire	Prénom Locataire	N° Rue ou Lieu Dit	Ville pr	Civilité	Nom Propriétaire	Prénom Propriétaire	N° voie	Adresse de Correspondance	Code Postal	Ville Correspondance	Etat du diagnostic
		19 Vaupoutour	SAINT SORNIN LEULAC	M.	FAUVET	Pierre	19 Vaupoutour	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		2 Vaupoutour	SAINT SORNIN LEULAC	M.	CHARRIER	Jean-Claude	27 Vaupoutour	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Absent / A revoir
		23 Vaupoutour	SAINT SORNIN LEULAC	M.	CHATAIGNON	Michel	2 Vaupoutour	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Acceptable
		25 Vaupoutour	SAINT SORNIN LEULAC	Mme.	VALET	Marie Thérèse	16 Avenue de Sévigné	93600 AULNAY SOUS BOIS	93600	AULNAY SOUS BOIS	Non Acceptable 1
		3 Vaupoutour	SAINT SORNIN LEULAC	M.	CHARRIER	Gérard	25 Vaupoutour	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		6 Vaupoutour	SAINT SORNIN LEULAC	Mme.	VILLEGER	Pierrette	3 Vaupoutour	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Absent / A revoir
		7 Vaupoutour	SAINT SORNIN LEULAC	M.	SCHAUER	Pierre	6 Vaupoutour	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Dossier Annulé
		1 Vaupoutour - Ancienne Garf	SAINT SORNIN LEULAC	M.	CHATAIGNON	Michel	7 Vaupoutour	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Dossier Annulé
		30 Vaupoutour - Ancienne Garf	SAINT SORNIN LEULAC	M.	DUCHIRON	Sébastien	30 Vaupoutour - Ancienne Garf	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Dossier Annulé
		1 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	BROWN	Christophe	29 Vaupoutour - Ancienne Garf	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Dossier Annulé
		10 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	VAN LOOY (SCEA DE METTE	Alfons	1 Villenacheix	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		11 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	CONTAL	Jean Louis	10 Villenacheix	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		3 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	COUCAUD	Gérard	8 Rue Jules Guesde	92300 LEVALLOIS PERRET	92300	LEVALLOIS PERRET	Acceptable
		2 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	COZE	Daniel	2 Villenacheix	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Acceptable
		3 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	MARCEWSKI	Yann	3 Villenacheix	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Dossier Annulé
		4 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	VAN DEN BOGAERT	Robin	4 Villenacheix	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		5 et 7 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	LAURENT	Jean Bernard	Les Cros	87290 CHATEAUPONSAC	87290	CHATEAUPONSAC	Non Acceptable 1
		8 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	GUERRI	Dany	8 Villenacheix	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		9 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	SPRINKS	Terence	9 Villenacheix	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Acceptable
OMAN- SAINT Yarnick -Julie		12 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M. Mme	MERLIN				87290	SAINT SORNIN LEULAC	Absent / A revoir

STATUT	Nombre
Bon fonctionnement	31
Acceptable	32
Non Acceptable 1	54
Non Acceptable 2	19
Absent / A revoir	13
Refus Terrain	0
Sans état	0
Dossier Annulé	13
Assainissement Collectif	0
Refus Téléphonique	0

TOTAL	162
-------	-----

**COMMUNE DE
SAINT SORNIN LEULAC**

**SCHEMA
D'ASSAINISSEMENT**

PREAMBULE

Page 1

I - PRINCIPES ET REGLEMENTATION

Page 2

I - ① Les objectifs

I - ② Définitions

I - ② - ① concernant l'assainissement

I - ② - ② concernant l'habitat

I - ③ Les principes

I - ③ - ① choix des dispositifs d'assainissement autonome

I - ③ - ② cadre réglementaire de l'assainissement autonome

I - ③ - ③ choix des dispositifs collectifs

II - ANALYSE DU MILIEU NATUREL ET DE L'HABITAT

Page 6

II - ① Analyse du milieu naturel

II - ① - ① Situation

II - ① - ② Hydrologie et Géologie

Carte nature des sols

Carte qualité des cours d'eau

II - ② Analyse de l'habitat

II - ② - ① Habitat

II - ② - ② Profil de la population et de son habitat

II - ③ - Etat actuel de l'assainissement dans la commune

III - LE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Page 11

III - ① Synthèse des données

III - ② L'assainissement collectif

III - ③ Tableau récapitulatif de l'assainissement collectif

IV - ④ L'assainissement autonome

IV - CARTE DE ZONAGE

Page 27

V - ANNEXES

Page 29

- Plan de situation de la commune

- Carte du territoire communal

D T U 64-1

PREAMBULE

Depuis quelques années, la qualité de l'Environnement et plus particulièrement celle de l'eau est une préoccupation pour chaque citoyen.

C'est dans ce contexte que la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 préconise aux collectivités de réaliser un zonage d'assainissement sur leur territoire.

En conformité avec les pièces d'urbanisme (si elles existent), ce document doit permettre de déterminer les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement autonome.

Dans les secteurs d'assainissement collectif la commune doit assurer la collecte, l'épuration et le rejet des eaux usées.

Dans les secteurs d'assainissement individuel, les installations autonomes restent sous la responsabilité du particulier. Cependant, la commune doit assurer le contrôle des dispositifs d'épuration et facultativement leurs entretiens.

L'objectif de ce document est donc de proposer une définition de ces différentes zones en associant des scénarios d'assainissement à chacune d'elles.

I - PRINCIPES ET REGLEMENTATION

I - ① LES OBJECTIFS

Dans le cadre de la Loi sur l'Eau de 1992, les communes doivent se doter d'un document de zonage des techniques d'assainissement. Ce zonage doit permettre la prise en compte des problèmes posés par l'assainissement des eaux usées et ainsi de rationaliser le développement communal.

Ainsi la Loi sur l'Eau conduira les communes à :

- définir le zonage des techniques d'assainissement (collectif, autonome regroupé ou individuel)
- prendre en charge les dépenses liées au collectif (investissements et fonctionnements)
- prendre en charge les dépenses liées au contrôle des assainissements individuels. Le contrôle des installations devra être effectif au 31/12/2005.

I - ② DEFINITIONS

I - ② - ① CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement autonome ou individuel est l'assainissement des eaux usées produites dans une maison par des dispositifs d'assainissement installés dans le terrain de l'utilisateur, donc dans le domaine privé.

Les différentes filières d'assainissement autonome possibles sont données en annexe n° I

La réhabilitation de l'assainissement autonome est la mise en conformité des assainissements individuels selon des techniques adaptées à la nature des sols et conformes notamment à la réglementation de l'arrêté du 3 mai 1996. Dans le cadre de cette réhabilitation, et dans l'hypothèse où la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune, il y a lieu d'obtenir :

- * une signature de convention entre le particulier et la municipalité,
- * une inscription aux hypothèques afin de garantir, en cas de changement de propriétaire, la continuité de l'entretien.

Afin de garantir le bon fonctionnement des dispositifs de traitement, la réalisation des travaux et l'entretien des installations peuvent être assurés, par exemple, par la municipalité (possibilité offerte par la Loi sur l'Eau de 1992). Les frais d'entretien communaux seront alors facturés au particulier au prorata du volume d'eau consommé.

L'assainissement autonome regroupé est sur un plan technique, l'assainissement des eaux usées d'un petit nombre d'habitations collectées dans un réseau d'assainissement, puis épurées sur un site de traitement unique selon des filières d'assainissement autonome avec un dimensionnement adapté.

Est appelé sur un plan technique, "assainissement collectif", toute technique d'assainissement basée sur une collecte des eaux usées dans le domaine public (réseau d'assainissement) d'un groupe d'habitations. Ce réseau conduit à une station d'épuration également implantée dans le domaine public. Les caractéristiques de cette station sont alors fonction de l'importance des flux à traiter, des objectifs à atteindre en terme de qualité de rejet, des possibilités techniques d'implantation.

I - ② - ② CONCERNANT L'HABITAT

Les maisons à contraintes sont les habitations qui présentent :

- * un terrain en contre-pente (rendant impossible une desserte gravitaire d'un assainissement autonome) ⇒ contrainte de topographie,
- * un terrain avec des parterres, des potagers, des arbres, des cours goudronnées ou des murs (imposant une remise en état des lieux après la mise en place d'un assainissement individuel) ⇒ contrainte d'occupation ou d'accès
- * un terrain attenant trop petit ⇒ contrainte de surface.

Les maisons légalement conformes sont les habitations neuves ou rénovées ayant un permis de construire postérieur à l'année 1982, date correspondant à la mise en place de la nouvelle réglementation en matière d'assainissement individuel. Cependant, l'application de cette réglementation de 1982 n'a pas été faite en fonction de la nature des sols et ces habitations légalement conformes ne disposent pas obligatoirement de systèmes d'assainissement adaptés à la nature des sols en place et toutes ne sont pas techniquement conformes.

Nous comptabiliserons également comme conformes les habitations antérieures à cette date, disposant d'un dispositif donnant satisfaction et adapté à la nature des sols.

I- ③ LES PRINCIPES

Il s'agit de proposer un panachage de solutions d'assainissement collectif, autonome regroupé ou individuel afin d'obtenir un assainissement au moindre coût et techniquement adapté aux contraintes du milieu naturel et de l'habitat.

Il ne s'agit en aucune manière d'opposer les filières d'assainissement collectif aux filières d'assainissement autonome.

I - ③ - ① CHOIX DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Chaque habitation doit traiter ses eaux usées domestiques selon des techniques conformes à la réglementation de 1982 (abrogée par l'arrêté de 1996), dont la conception et la mise en oeuvre sont normalisées depuis décembre 1992 dans un Document Technique d'Urbanisme (D.T.U. 64.1) : "Mise en oeuvre des dispositifs d'assainissement autonome". L'arrêté de mai 1996 a reconduit les éléments proposés par la réglementation de 1982 et a apporté des précisions sur d'autres points.

L'assainissement individuel se caractérise par la mise en place d'un pré-traitement et d'un traitement des eaux usées.

Le pré-traitement est réalisé à l'aide d'une fosse septique toutes eaux collectant l'intégralité des eaux usées domestiques de l'habitation (cuisine, salle de bain, WC) dont le volume est fonction de la capacité d'accueil de l'habitation.

Le traitement dépend étroitement des caractéristiques des sols, cependant 5 familles de dispositifs de traitement des eaux usées peuvent être proposées :

- les tranchées d'épandage à faible profondeur
- le filtre à sable vertical non drainé ou sol reconstitué
- le filtre à sable vertical drainé
- le filtre à sable horizontal
- le tertre d'infiltration

Ces dispositifs sont présentés en annexe.

I - ③ - ② CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Aujourd'hui, les collectivités ont dorénavant l'obligation, notamment, du contrôle du fonctionnement des installations individuelles :

ARTICLE L 2224-8 du code général des collectivités territoriales :

Les communes prennent obligatoirement en charge :

- ◆ les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif, notamment aux stations d'épuration des eaux usées et à l'élimination des boues qu'elles produisent,
- ◆ les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Elles peuvent prendre en charge les dépenses d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif.

ARTICLE L 35-10 du code de la santé publique :

Les agents du service d'assainissement ont accès aux propriétés privées pour l'application des articles L 35-1 et L 35-3 ou pour assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif et leur entretien, si la commune a décidé sa prise en charge par le service.

ARRETE du 06/05/1996 : il fixe les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif :

ART.2 - Le contrôle technique exercé par la commune sur les systèmes d'assainissement non collectif comprend :

1 - la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages. Pour les installations nouvelles ou réhabilitées, cette dernière vérification peut être effectuée avant remblaiement,

2 - la vérification périodique de leur bon fonctionnement qui porte au moins sur les points suivants :

- ⇒ vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité,
- ⇒ vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
- ⇒ vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux.

Dans le cas d'un rejet en milieu superficiel, un contrôle de la qualité des rejets peut être effectué en cas de nuisances constatées dans le voisinage (odeurs, rejets anormaux...)

3 - dans le cas où la commune n'a pas décidé la prise en charge de leur entretien :

- ⇒ vérification de la réalisation périodique des vidanges des fosses,
- ⇒ dans le cas où la filière en comporte, la vérification périodique de l'entretien des dispositifs de dégraissage.

ART.3 - L'accès aux propriétés privées par la commune prévu par l'article L 35-10 du code de la santé publique, doit être précédé d'un avis préalable de visite notifié aux intéressés dans un délai raisonnable.

ART.4 - Les observations réalisées au cours d'une visite de contrôle par la commune doivent être consignées sur un rapport de visite dont une copie sera adressée au propriétaire des ouvrages et, le cas échéant, à l'occupant des lieux.

I - ③ - ③ CHOIX DES DISPOSITIFS COLLECTIFS

Excluant certaines zones où l'habitat est regroupé, il convient de privilégier sur la commune de SAINT SORNIN LEULAC l'assainissement individuel pour des raisons techniques et financières évidentes (grande dispersion).

Les choix opérés par la collectivité, en matière de zonage des techniques d'assainissement, intègrent un certain nombre de paramètres. Citons :

1 - la qualité des sols présents, plus ou moins favorables à la mise en oeuvre des techniques individuelles,

2 - les possibilités techniques de mise en oeuvre des filières individuelles avec notamment la prise en compte des problèmes posés par la superficie des parcelles attenantes, la topographie, l'occupation des parcelles et la présence d'exutoire,

3 - la sensibilité du milieu, c'est-à-dire la nécessaire protection des ressources en eau (nappes, rivières, ruisseaux, étangs),

4 - les problèmes relevant de l'hygiène publique : notamment les écoulements des eaux usées conduisant à des nuisances sanitaires et olfactives,

5 - les perspectives de développement communal, tant au niveau de l'urbanisation individuelle que des zones d'activité,

6 - les aspects financiers liés à la réalisation pratique des différentes solutions envisageables.

Le zonage défini sur ces principes est donc un compromis qui doit permettre de répondre aux exigences imposées par la protection du milieu, la salubrité publique et le développement futur, tout en restant compatible avec les possibilités financières de la commune.

II - ANALYSE DU MILIEU NATUREL ET DE L'HABITAT

II - ① Analyse du milieu naturel

II - ① - ① Situation

La commune de SAINT SORNIN LEULAC, située au Nord du Département de la Haute-Vienne est limitrophe avec les communes de Villefavard, Dompierre les Eglises, Saint Hilaire la Treille, Arnac la Poste, Saint Amand Magnazeix et Chateauponsac.

D'une superficie de 3328 hectares, elle totalise 600 habitants, selon les données de l'INSEE de l'année 1990.

Cette collectivité rurale, dont l'activité principale est agricole (élevage de bovins et d'ovins), possède sur son territoire une ancienne carrière d'extraction de minerai d'uranium.

II - ① - ② Hydrologie et Géologie

La commune de SAINT SORNIN LEULAC est traversée par le cours d'eau de la Brame avec de nombreux affluents dont leurs sources sont situées sur son territoire. Cette rivière actuellement classée en qualité 1 B (classe 2) doit être protégée afin d'être maintenue dans cette catégorie. Par contre tous les affluents sont classés en catégorie 1 A.

Dans ce périmètre, la nature du sous-sol est assez uniforme et principalement constituée de roches magmatiques en granite (voire carte ci-après).

Ceci implique qu'en cas de création ou de mise aux normes d'assainissement individuel, seule une étude ramenée à la parcelle pourra déterminer le dispositif d'épuration à mettre en oeuvre (voir annexes).

II - ② Analyse de l'habitat

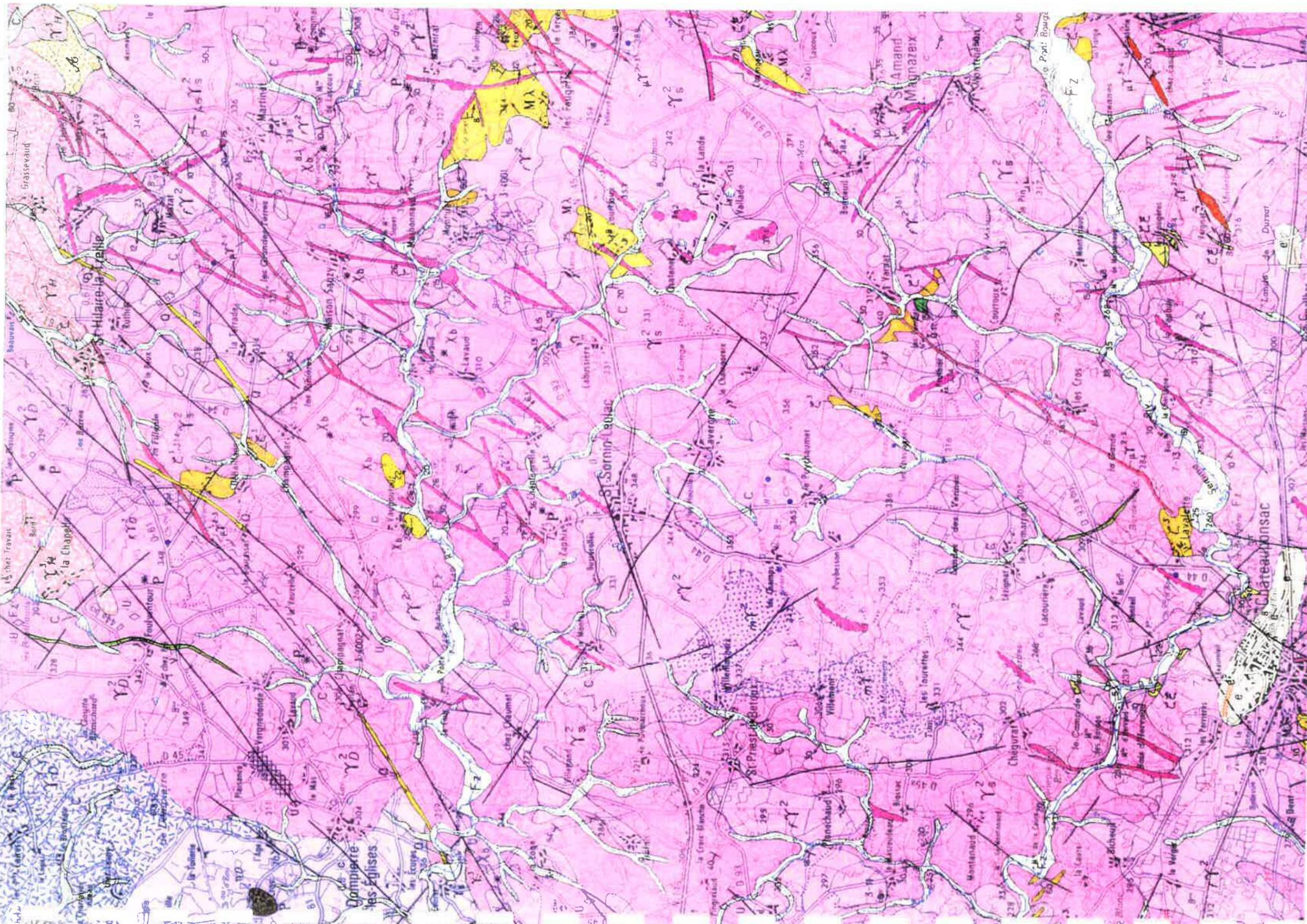
II - ② - ① Habitat

Cette collectivité est constituée d'un bourg et d'une trentaine de villages et hameaux. Le bourg composé de 110 logements comprend aussi une mairie, une école primaire et divers commerces tels qu'une épicerie, un restaurant superette, garage...

Sur le territoire de cette commune 13 villages se distinguent par rapport aux autres de par leurs tailles: Vaupoutour, Lavaud, Montulat, Chantegrelle, Le Zaphix, Chez Bonnet, La Bussière, Le Courtioux, Saint Priest Le Betoux, Villemacheix, Villemont, Lavergne, Le Puychaumet (voir tableau récapitulatif de l'habitat).

S'agissant souvent de personnes âgées, le nombre d'occupants par habitation est de l'ordre de 2 à 3 personnes.

Il est à noter que parmi les 361 habitations de ce territoire 296 sont occupées en permanence et les 65 autres saisonnièrement.



Roches basiques et ultrabasiques

- Serpentinites (associées aux migmatites de Lanneau)
- Amphibolopyroxénites (enclaves dans les granites de Brame)
- Amphibolites (dans migmatites de Lanneau ou micascistes de Villefavard)

Formations de la Gartepe

- Micaschistes alumineux
- Leptynites à biotite seule ou à biotite et rare amphibole
- Leptynites leucocrates
- Orthogneiss à biotite et amphibole
- Amphibolites

ROCHES PLUTONIQUES

Granitoides associés aux migmatites (Lanneau, Magnac-Laval, bordure occidentale du granite de Guéret)

- Diorites quartzifères-granodiorites à hornblende
- Monzogranite orienté à biotite, ± muscovite = sillimanite
- Granodiorite à biotite
- 1 - faciès porphyrique
- Diorites quartzifères orientées à biotite seule
- 1 - dans anatexites granitoïdes
- Diorites quartzifères orientées à biotite, localement à cordiérite

Bordure occidentale du massif de Guéret

- Granite porphyrique déformé de Montjourde
- Monzogranite porphyrique à biotite, de type Paulhac (tendance granodioritique)
- Granite à deux micas de Tersannes

Complexe granitique de la Marche occidentale

- Granite porphyrique orienté à deux micas de Dompièrre-Arcoulant
- 1 - faciès à gros grain
- 2 - affinité géochimique avec les leucogranites de la Marche occidentale
- 3 - affinité géochimique avec le granite de type Roiret
- Leucogranite à muscovite
- Leucogranite sécant à grain fin
- Diorite quartzifère et granodiorite à biotite, ± amphibole
- Granite porphyrique de St-Hilaire-la-Treille

Massif de Brame-St-Sylvestre (complexe leucogranitique du Limousin)

- Granites de Brame
- Granites planaires à biotite, sillimanite et muscovite secondaire

Granites de St-Sylvestre

- Granite à deux micas
- Faciès à grandes biotites
- Leucogranites à muscovite seule (ou à multiples filons à musc à microcline plus ou moins albités)

Leucogranites à deux micas de Châteauponsac

- Leucogranite à grain fin, à deux micas, andalousite fréquent
- 1 - en sill
- 2 - en dyke
- Leucogranite à grain moyen (sill)
- Faciès à bouffées pegmatitiques
- Leucogranite à grain fin recoupant les granites de St-Sylvest

ROCHES FILONIENNES

- Lamprophyres
- Microgranodiorites à biotite et hornblende
- Granodiorites à grain fin à biotite
- Microgranites porphyriques
- Pegmatites et apaites associées (notation ponctuelle)
- Quartz

ÉLÉMENTS STRUCTURAUX

Direction et valeur du pendage de la foliation métamorphique, magmatique ou mylonitique

Direction et valeur du pendage de la linéation (minéraux de m- ou écoulement magmatique)

Structure 1 - anticlinale 2 - synclinale

Mylonites ductiles

Hydrothermalisme

Accident cassant (Q) avec quartz ou imprégnation siliceuse

RESSOURCES DU SOUS-SOL ET EXPLOITATIONS

Forage de reconnaissance

Puits

Forage pour eau

Numéro d'archivage au Service géologique national

Uranium

W Tungstène

Ba Barytine

Carrière à ciel ouvert 1 - en exploitation (MCO) 2 - épisodique

Indice ou gîte minéralisé

Exploitation souterraine en activité

Galerie en travers-banc

Numéro d'archivage au Service géologique national

3-4002

ROCHES PLUTONIQUES

- Diorites quartzifères-granodiorites à hornblende
- Monzogranite orienté à biotite, ± muscovite = sillimanite
- Granodiorite à biotite
- 1 - faciès porphyrique
- Diorites quartzifères orientées à biotite seule
- 1 - dans anatexites granitoïdes
- Diorites quartzifères orientées à biotite, localement à cordiérite

Bordure occidentale du massif de Guéret

- Granite porphyrique déformé de Montjourde
- Monzogranite porphyrique à biotite, de type Paulhac (tendance granodioritique)
- Granite à deux micas de Tersannes

Complexe granitique de la Marche occidentale

- Granite porphyrique orienté à deux micas de Dompièrre-Arcoulant
- 1 - faciès à gros grain
- 2 - affinité géochimique avec les leucogranites de la Marche occidentale
- 3 - affinité géochimique avec le granite de type Roiret
- Leucogranite à muscovite
- Leucogranite sécant à grain fin
- Diorite quartzifère et granodiorite à biotite, ± amphibole
- Granite porphyrique de St-Hilaire-la-Treille

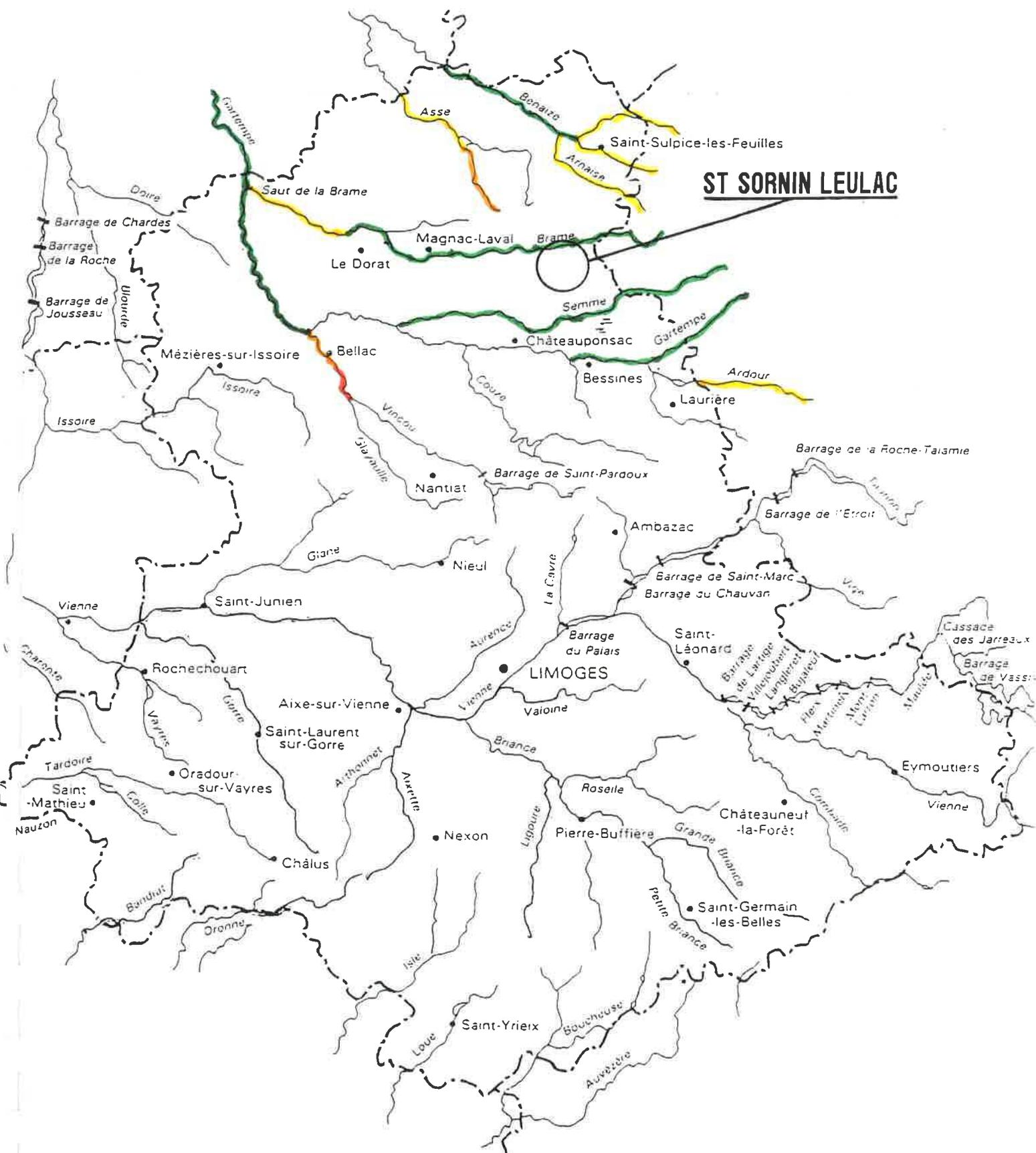
Massif de Brame-St-Sylvestre (complexe leucogranitique du Limousin)

- Granites de Brame
- Granites planaires à biotite, sillimanite et muscovite secondaire

QUALITE GENERALE DES COURS D'EAU

Département de la Haute-Vienne

ST SORNIN LEULAC



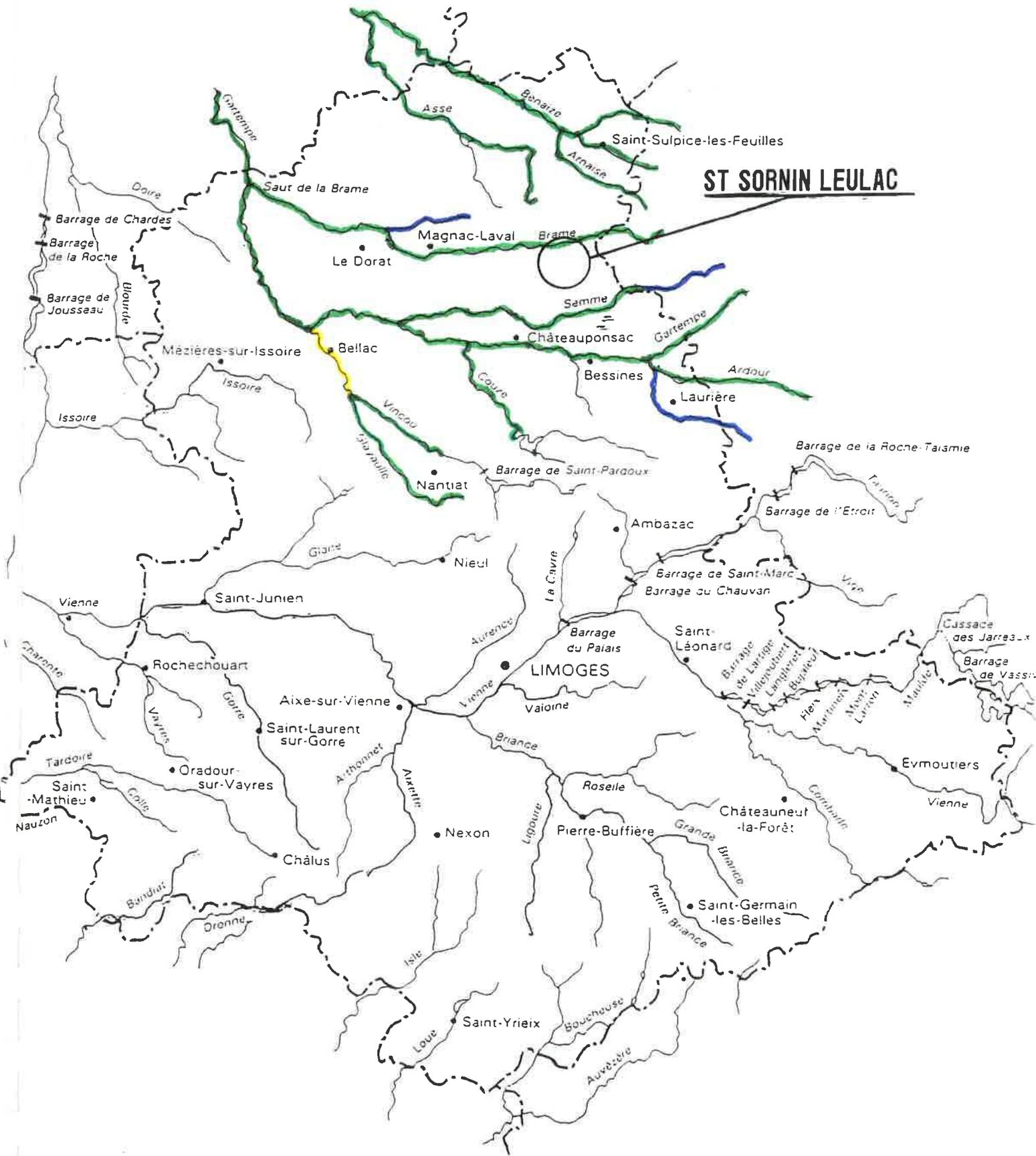
QUALITE	
	1A Très bonne
	1B Bonne
	2 Moyenne
	3 Mauvaise
	HC Très mauvaise

Echelle : 1 / 372 100
(1cm = 3.72km)

OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU

Département de la Haute-Vienne

ST SORNIN LEULAC



Echelle : 1 / 372 100
(1cm = 3.72km)

QUALITE	
	1A Très bonne
	1B Bonne
	2 Moyenne
	3 Mauvaise
	HC Très mauvaise

II - ② - ② Profil de la population et de son habitat

Parallèlement à la majorité des communes du Nord de la Haute-Vienne, la population a tendance à diminuer sur le territoire de Saint Sornin Leulac. En effet, selon les données de l'INSEE il apparaît que de 1968 à 1990 le nombre d'habitants est passé de 798 à 600 et semble se stabiliser.

Par contre, il est important de souligner une recrudescence de la restauration du bâti utilisé à des fins d'occupations saisonnières (maisons secondaires).

II - ③ L'état actuel de l'assainissement dans la commune

Sur le territoire de la commune de SAINT SORNIN LEULAC plusieurs types d'assainissement ont déjà été mis en oeuvre.

Le bourg, par exemple, possède un secteur où les eaux usées sont collectées et traitées en collectif par un système décanteur digesteur et filtre bactérien.

Dans certains villages, les eaux usées sont collectées par des réseaux de type unitaire sans filière de traitement.

Par contre, dans certains hameaux du fait du faible nombre d'habitations, et souvent éloignées les unes des autres, le traitement des eaux usées est réalisé de manière individuelle avec des systèmes de traitement dont l'efficacité n'est pas toujours garantie.

III - LE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

1999

III - ① Synthèse des données

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'HABITAT

Nom du Village	Nombre d'habitants	Nombre d'habitations	Occupation permanente	Occupation saisonnière	Contraintes	Type d'assainissement
Le Bourg	135	110	100	10	1.3.2.4.	collectif*
Vaupautour	23	10	7	3	1.3.2.4.	collectif *
Le Moulin de Lavaud	6	2	2	0	2.4.5.	individuel
Le Moulin des Rampiottes	2	1	0	1	2.5.	individuel
Lavaud	17	9	6	3	1.2.	collectif
Montulat	38	19	17	2	1.3.4.	collectif*
Chantegrelle	36	17	14	3	1.3.	collectif
Le Zaphix	33	15	13	2	1.	collectif
Chez Bonnet	12	9	9	0	1.	collectif
Labussière	18	10	8	2	1.3.4.	collectif*
Le Courtioux	22	11	9	2	1.3.	collectif*
Busserolles	7	3	2	1	4.5.	individuel
Le Monteil	9	7	4	3	4.5.	individuel
Le Puymarchoux	4	4	1	3	4.5.	individuel
La Croix Blanche	7	5	5	0	4.5.	individuel
Pingrelaud	8	3	3	0	2.4.	individuel
Pin-Bernard	5	3	3	0	2.4.	individuel
Planechaud	18	8	8	0	2.4.	individuel
St Priest Le Betoux	27	10	9	1	1.3.	collectif*
Villemacheix	15	11	7	4	1.3.4.	collectif*
Villemont	18	9	7	2	1.4	collectif
La Pierre Percée	5	6	4	2	2.4.5.	individuel
Les Houllières	22	11	9	2	4.3.	individuel
Lavergne	34	25	17	8	1.4.	collectif
Les Champs	16	8	7	1	3.5.	individuel
Puybesson	10	8	5	3	3.5	individuel
Le Puychaumet	19	11	8	3	1.3.4	collectif
Les Chassagnes	12	2	2	0	3.5.	individuel
Le Champoreix	8	4	4	0	3.5.	individuel
Le Croizet	7	4	2	2	3.5.	individuel
Les Fougères	5	4	4	0	3.4.	collectif
La Cour	2	2	1	1	3.5.	individuel
TOTAL	600	361	296	65		

1 - Contraintes : de place (emprise au sol)

2 - Contraintes : de sous-sol (rocher, granit)

3 - Contraintes : habitat diffus

4 - Contraintes : topographique (forte dénivelée)

5 - Contraintes : trop faible nombre d'habitation

* certaines habitations ne seront pas raccordées au réseau du fait de leur éloignement.

III - ② L'assainissement collectif

Vu la configuration du bâti sur cette collectivité plusieurs zones sont susceptibles de pouvoir accueillir un système d'assainissement collectif (voir carte d'ensemble).

Ce choix est principalement induit pour remédier aux contraintes de place, en effet à certains endroits le bâti est assez dense. D'autre part, vu la nature du sous-sol (granite), il est difficile de mettre en place les solutions traditionnelles d'assainissement individuel.

Dans d'autres villages, le réseau est déjà créé. Il reste donc à réaliser un dispositif d'épuration avec parfois certaines antennes à créer. Dans ce cas, la collecte se fait de manière unitaire (eaux usées et pluviales ensemble). Il faudra donc prévoir systématiquement un déversoir d'orage en tête des stations d'épuration.

Les eaux du bourg sont presque toutes entièrement collectées et traitées. Il reste sept habitations situées à la sortie Est du bourg (direction la Souterraine) qui ne sont pas traitées. Deux possibilités sont envisageables: créer un autre dispositif d'épuration ou refaire une partie du réseau existant et refouler les eaux vers la station du bourg. Seul un diagnostic des canalisations de collecte pourra déterminer la solution à retenir. Cependant se sera toujours un système collectif.

En général, il existe toujours des habitations en contre-pente ou trop éloignées du centre des villages qui seront assainis en individuel (voir détail des villages). En effet, le coût du branchement serait trop élevé.

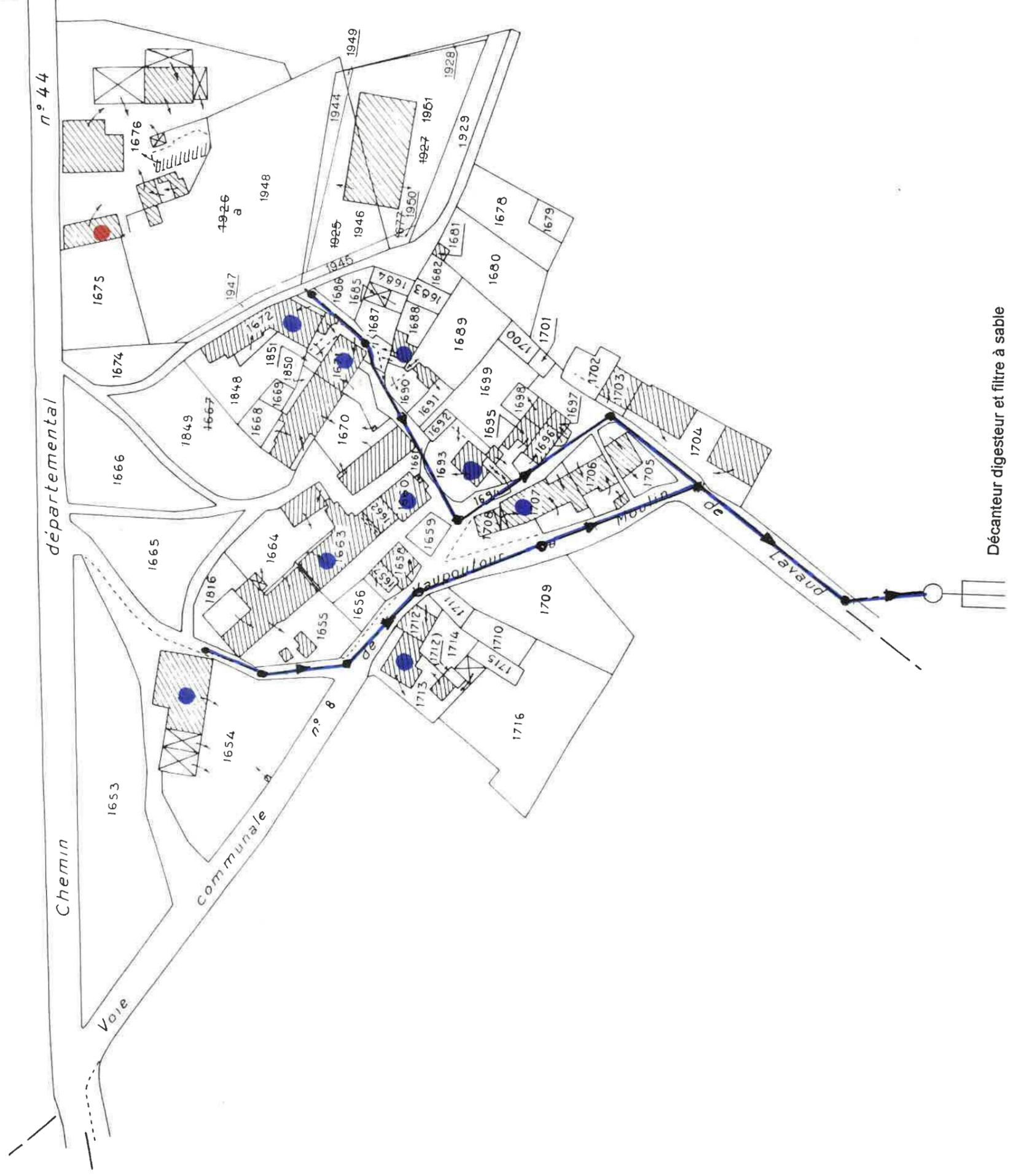
III - ③ Tableau récapitulatif de l'assainissement collectif

Nom du Village	Longueur du réseau existant Ø 200 ou 300	Longueur du réseau à créer Ø 200	Nombre d'équivalent habitant	Débit moyen journalier 150 l./j.	Capacité de la station (base 60 g/hab/j de DBO 5
Le Bourg*	620	600	300	45 m ³	27 kg
			150	22,5 m ³	13,5 kg
Vaupoutout		400	35	5,25 m ³	3,15 kg
Lavaud	140	150	30	4,5 m ³	2,7 kg
Montulat*	200		30	4,5 m ³	2,7 kg
		280	50	7,5 m ³	4,5 kg
Chantegrelle		300	55	8,25 m ³	4,95 kg
Le Zaphix ▼	115	210			
Chez Bonnet ▼	110	20	75	11,25 m ³	6,75 kg
Labussière		200	30	4,5 m ³	2,7 kg
Le Courtioux	130	150	35	5,25 m ³	3,15 kg
St Priest Le Betoux		330	45	67,5 m ³	40,05 kg
Villemacheix		170	30	4,5 m ³	2,7 kg
Villemont		420	30	4,5 m ³	2,7 kg
Lavergne		385	60	9 m ³	5,4 kg
Le Puychaumet		250	35	5,25 m ³	3,15 kg
Les Fougères	150	80	30	4,5 m ³	3,15 kg

* : Un secteur est déjà équipé réseau + épuration

▼ : L'épuration de ces deux villages est regroupée

VILLAGE DE VAUPOUTOUR



Reseau à créer

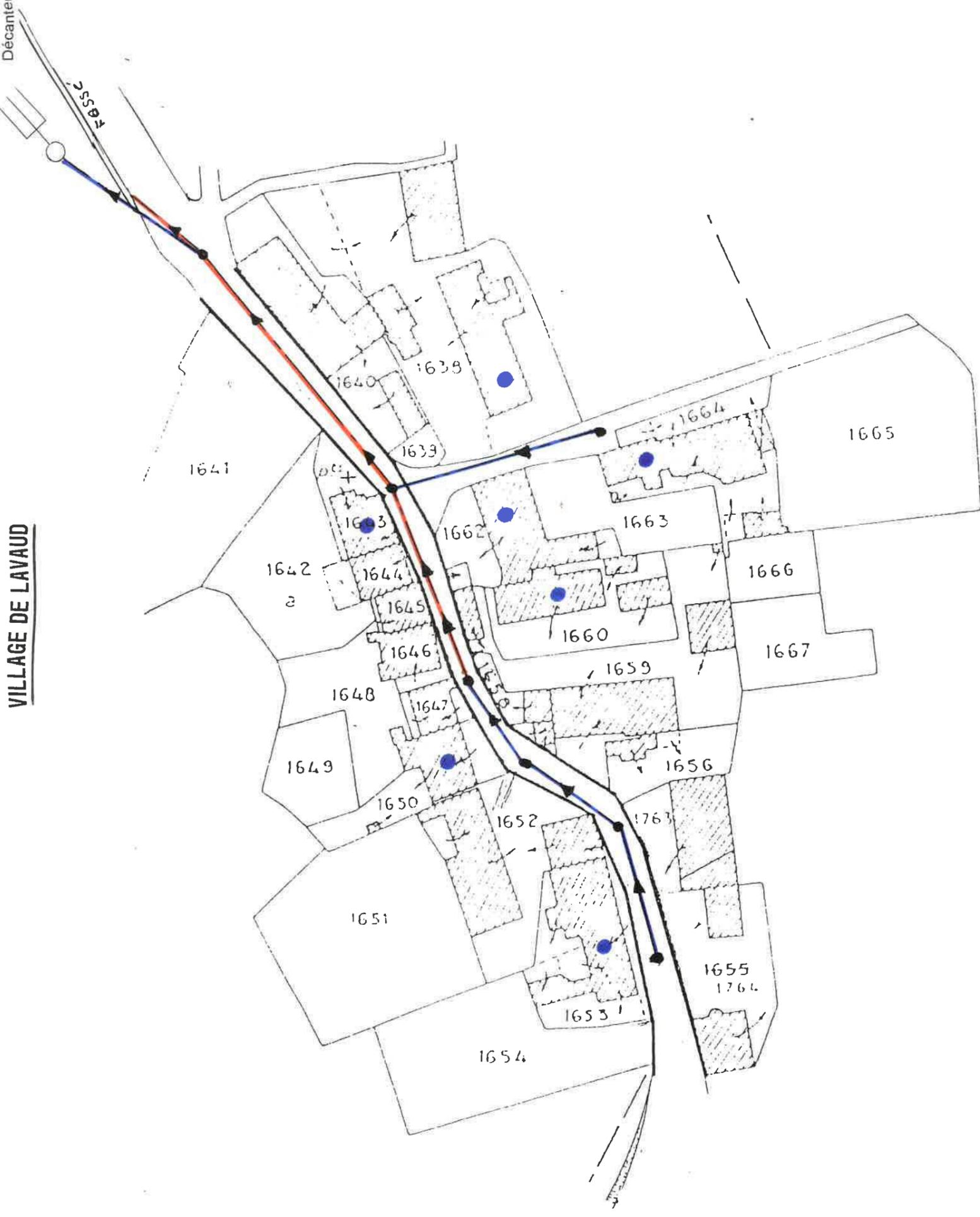
Assainissement collectif

Assainissement individuel

Décanteur digesteur et filtre à sable

Décanteur digesteur et filtre à sable

VILLAGE DE LAVAUD



Réseau à créer

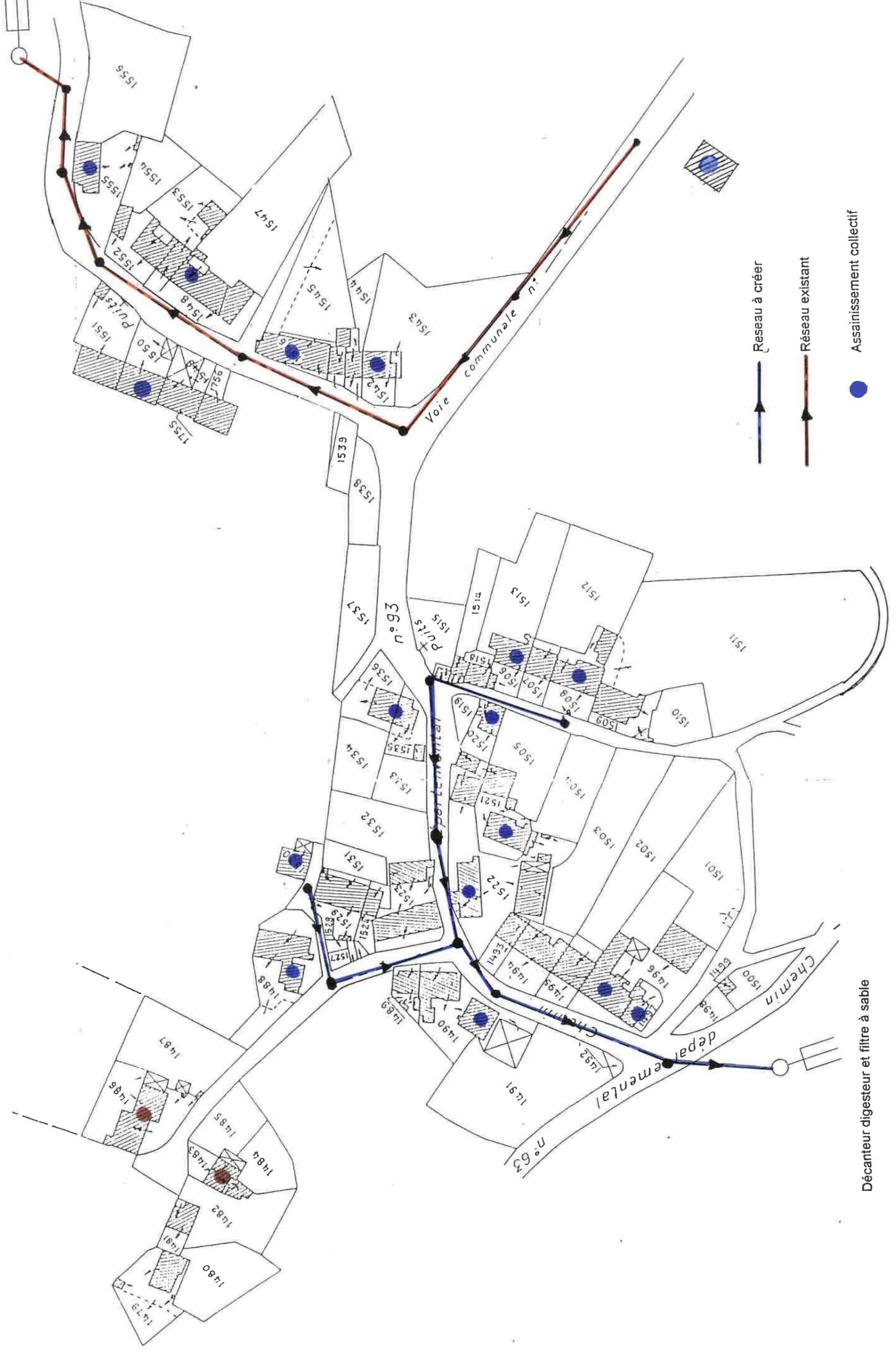
Réseau existant

Assainissement collectif

Assainissement individuel

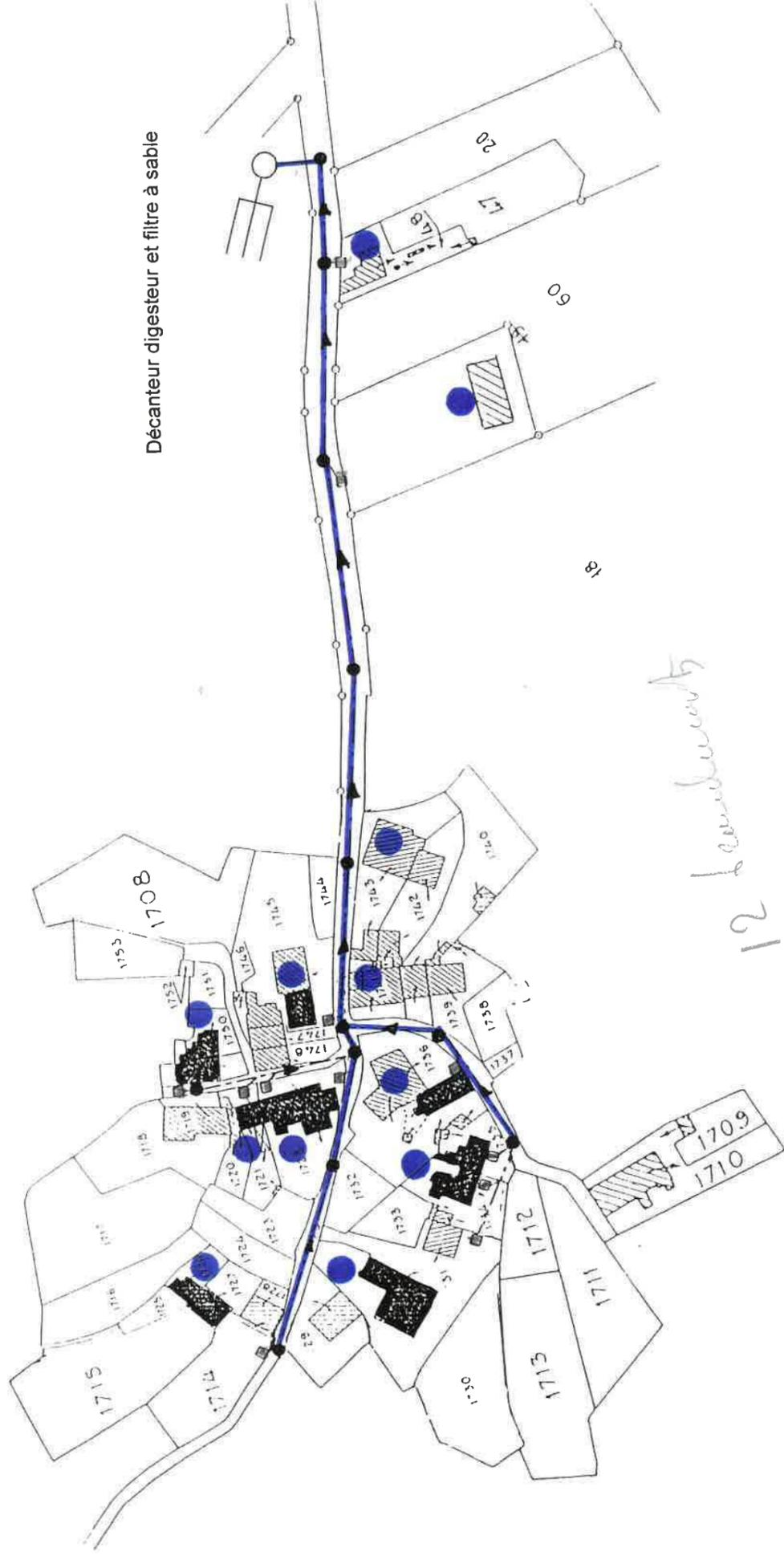
VILLAGE DE MONTULAT

Décanteur digesteur et filtre à sable



Décanteur digesteur et filtre à sable

VILLAGE DE CHANTEGRELLE



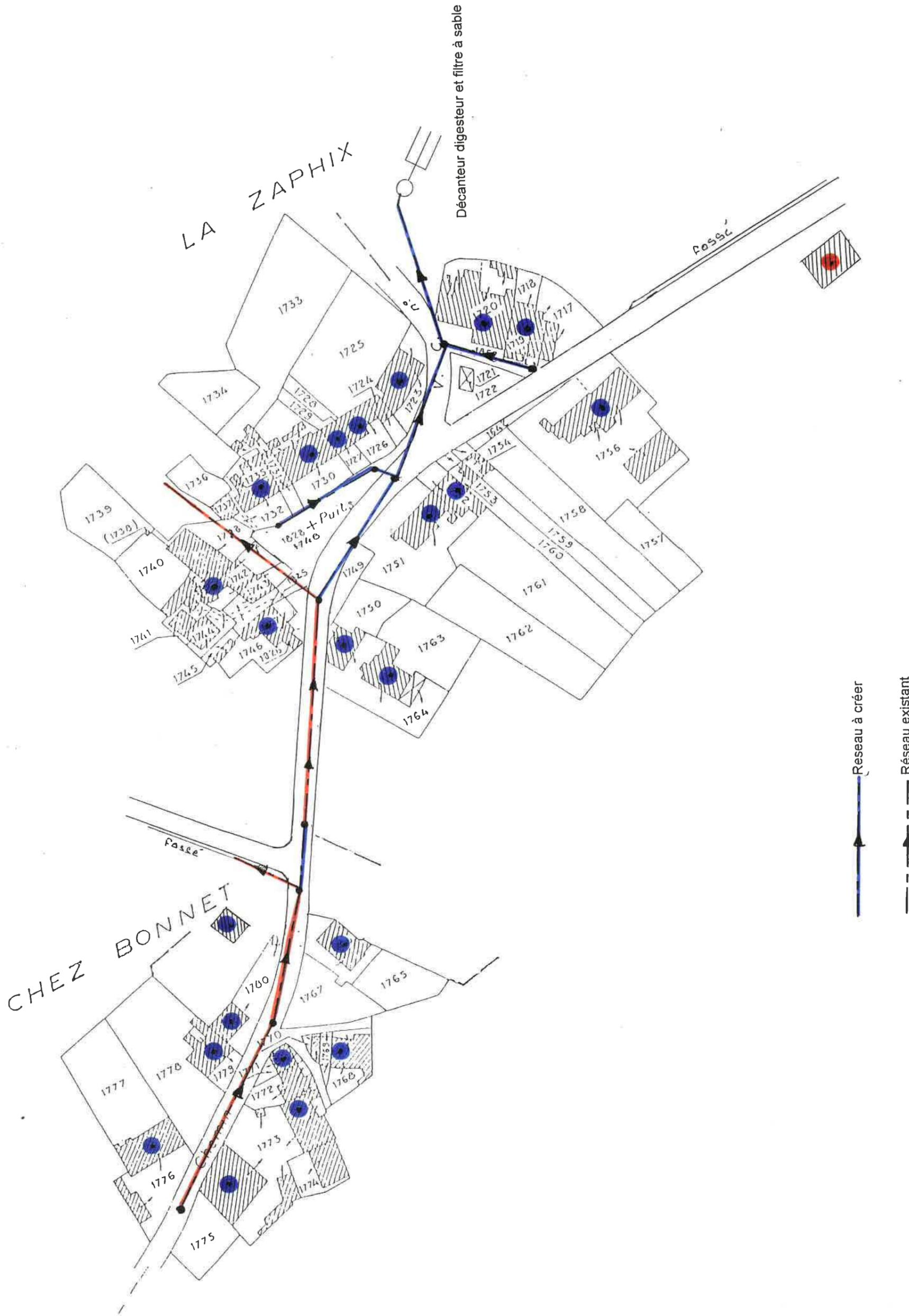
→ Réseau à créer

→ Réseau existant

● Assainissement collectif

● Assainissement individuel

VILLAGE DE LA ZAPHIX ET DE CHEZ BONNET



LA ZAPHIX

Décanteur digesteur et filtre à sable

R059C

1739

1740

1741

1745

1746

1748

1750

1749

1751

1750

1763

1764

1761

1762

1733

1734

1728

1729

1724

1725

1726

1727

1723

1721

1722

1720

1718

1717

1777

1778

1773

1770

1772

1771

1768

1776

1775

1774

1775

1770

1767

1765

CHEZ BONNET

Fosse

Puits

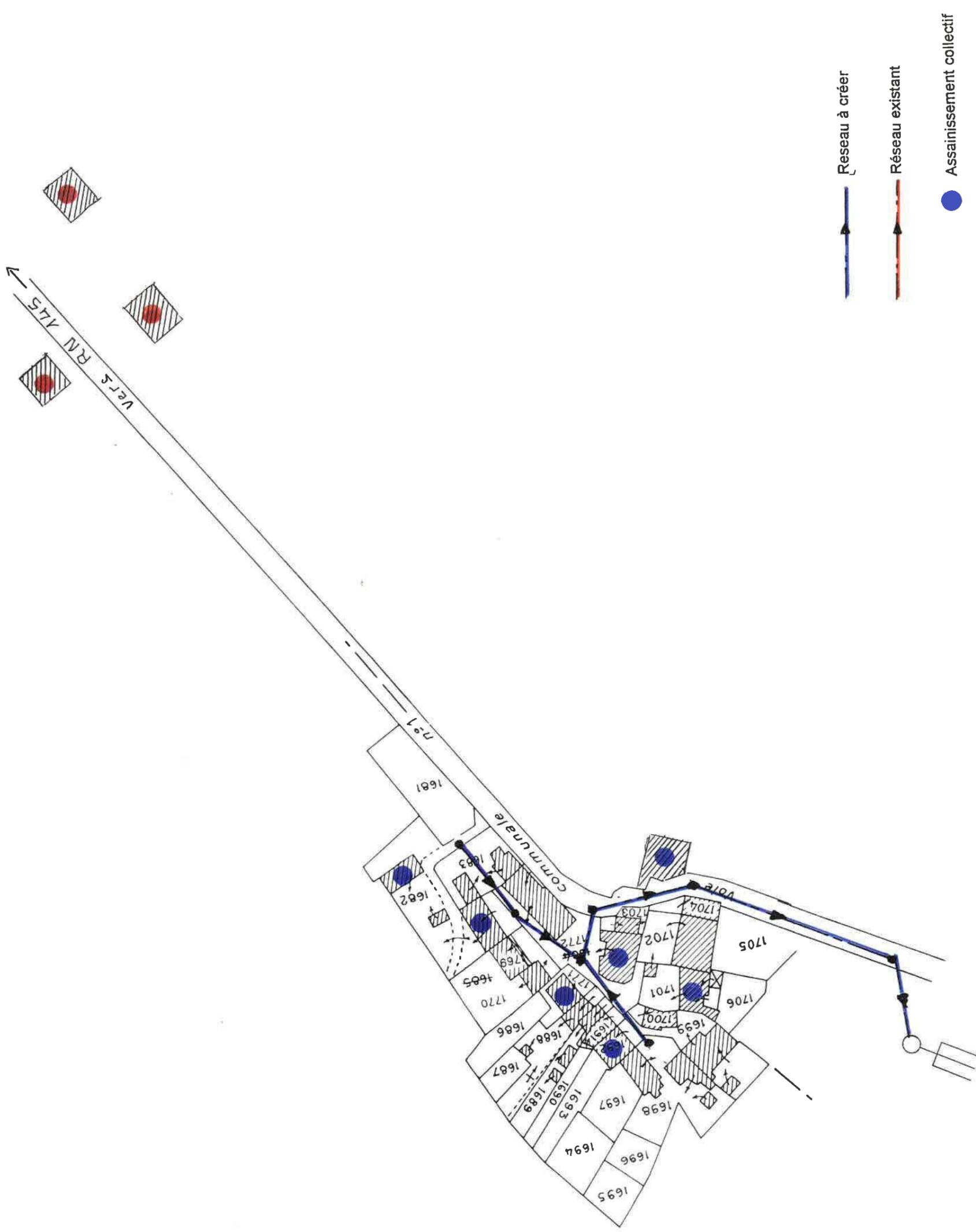
→ Réseau à créer

- - - Réseau existant

● Assainissement collectif

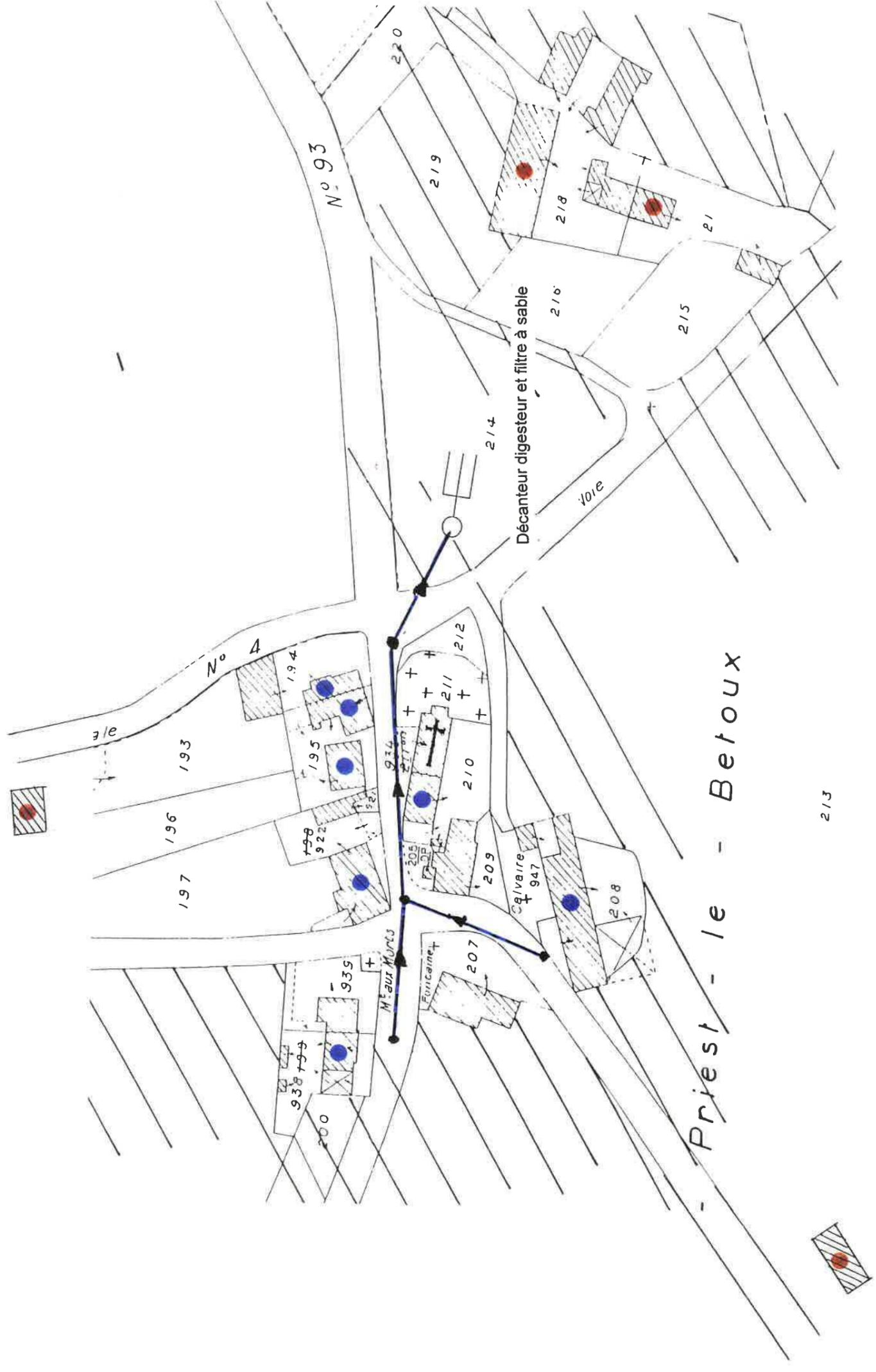
● Assainissement individuel

VILLAGE DE LABUSSIÈRE



Décanneur digesteur et filtre à sable

VILLAGE DE SAINT PRIEST LE BETOUX



- Priest - le - Betoux

2/3

Reseau à créer

Reseau existant

Assainissement collectif

Assainissement individuel

VILLAGE DU COURTOUX



—●— Réseau à créer

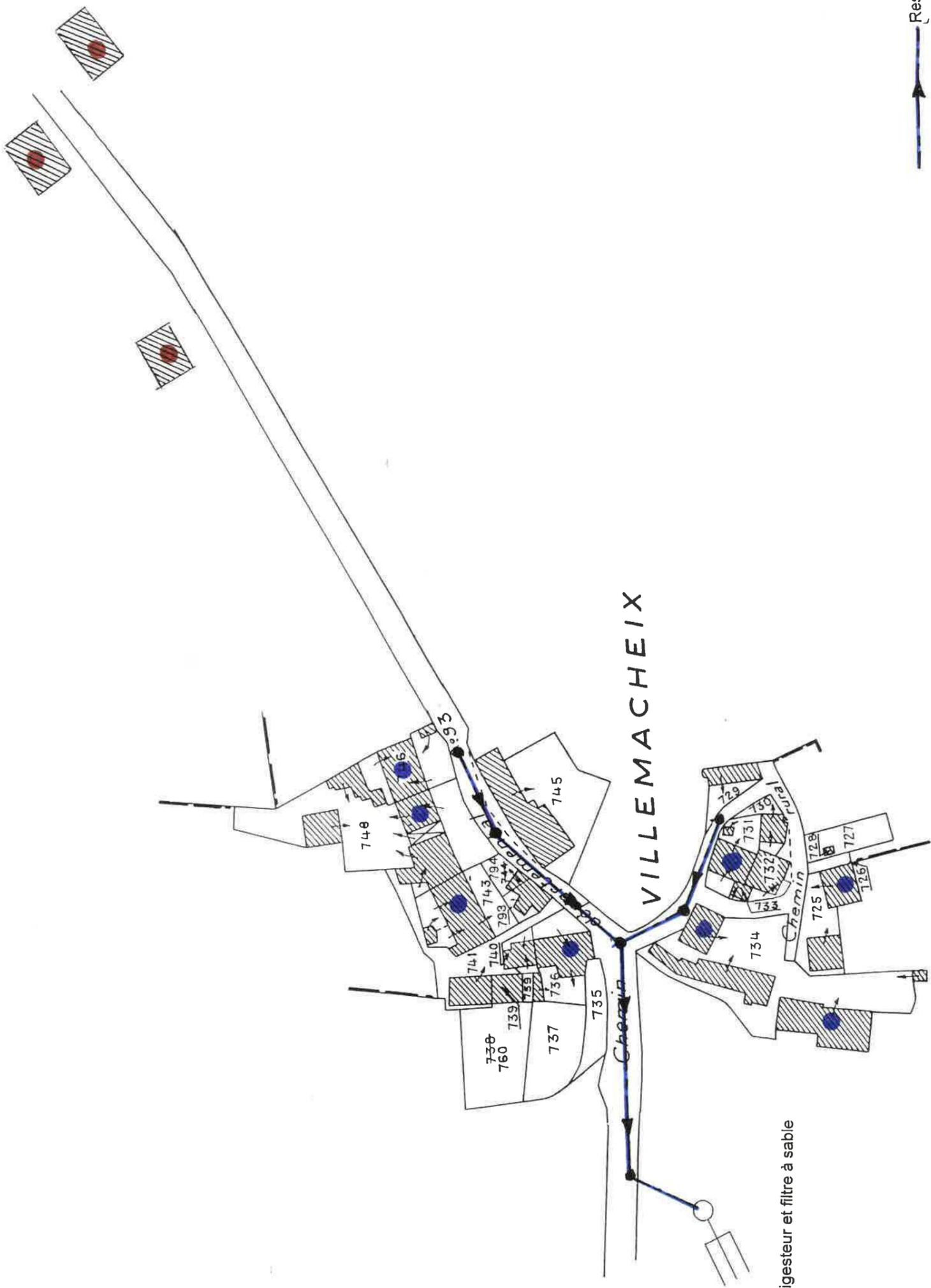
—●— Réseau existant

● Assainissement collectif

● Assainissement individuel

Décanteur digesteur et filtre à sable

VILLAGE DE VILLEMACHEIX



Décanteur digesteur et filtre à sable

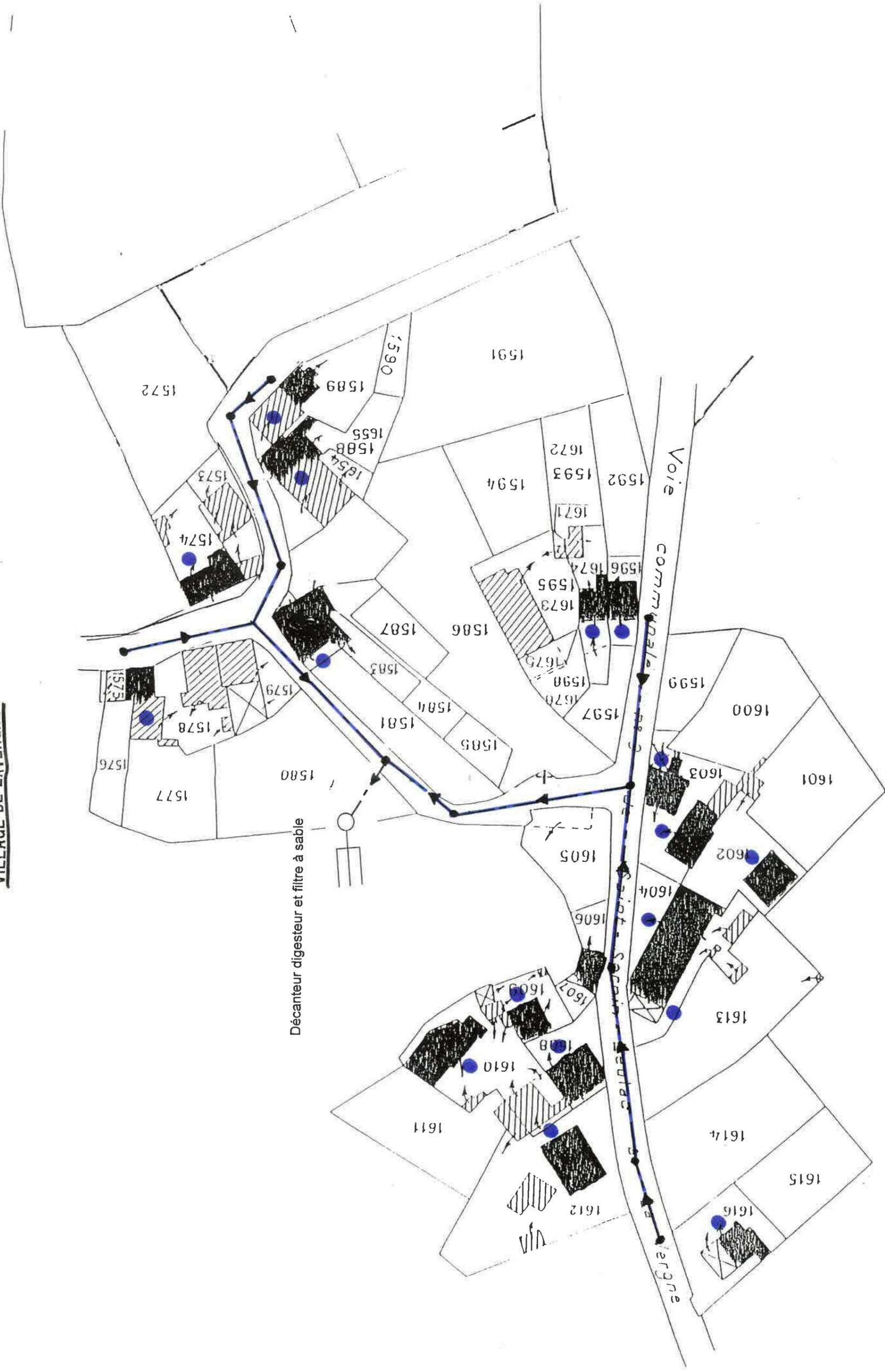
— Réseau à créer

— Réseau existant

● Assainissement collectif

● Assainissement individuel

VILLAGE DE LAVERGNE



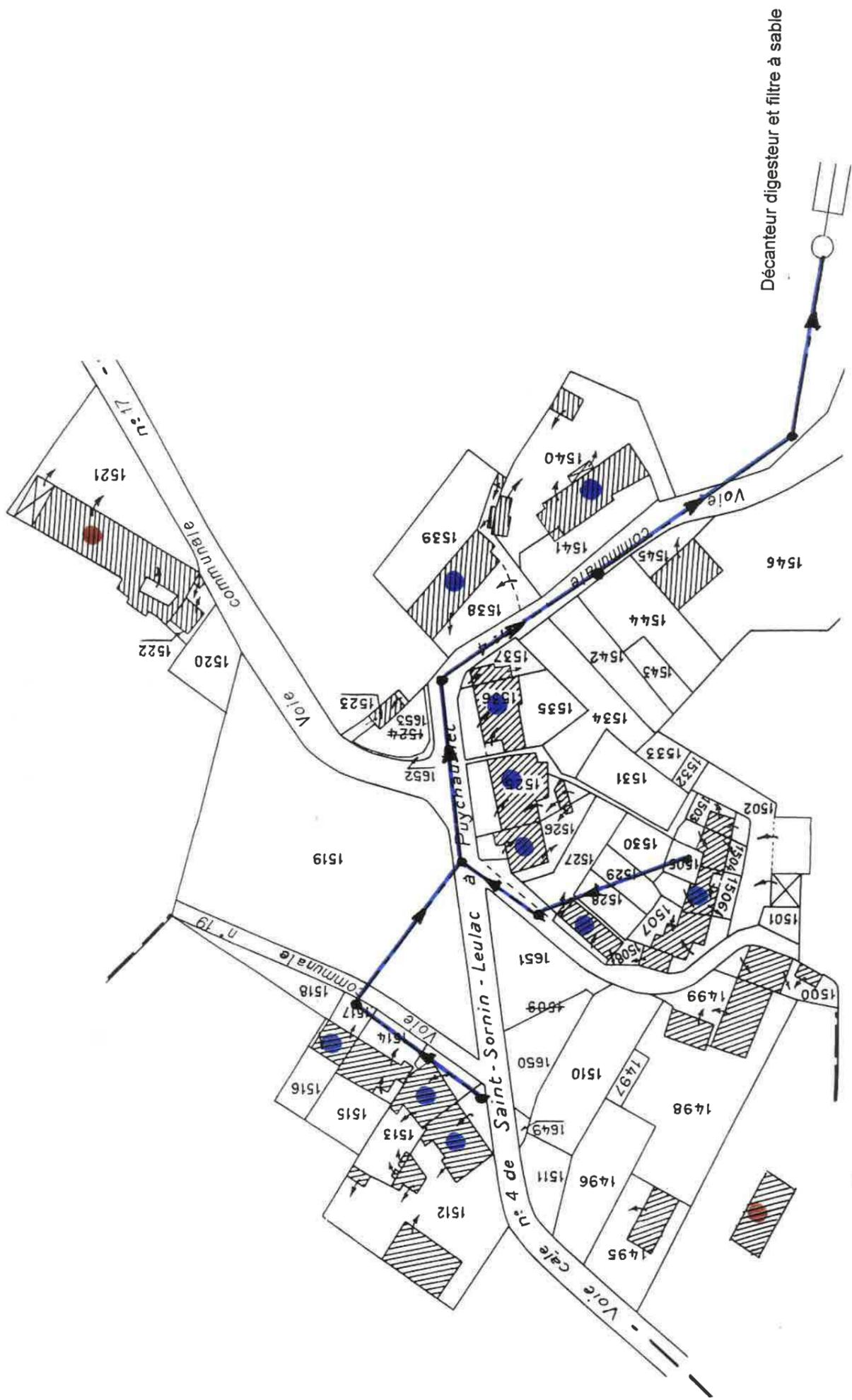
→ Réseau à créer

→ Réseau existant

● Assainissement collectif

● Assainissement individuel

VILLAGE DE PUYCHAUMET



—●— Réseau à créer

—●— Réseau existant

● Assainissement collectif

● Assainissement individuel

VILLAGE DE VILLEMONT

Décanteur digesteur et filtre à sable



Réseau à créer

Réseau existant

Assainissement collectif

Assainissement individuel

VILLAGE DES FOUGERES

Décanteur digesteur et filtre à sable



collectees et traitees sur la
Cne de St Amand Magnazeix

→ Réseau à créer

→ Réseau existant

● Assainissement collectif

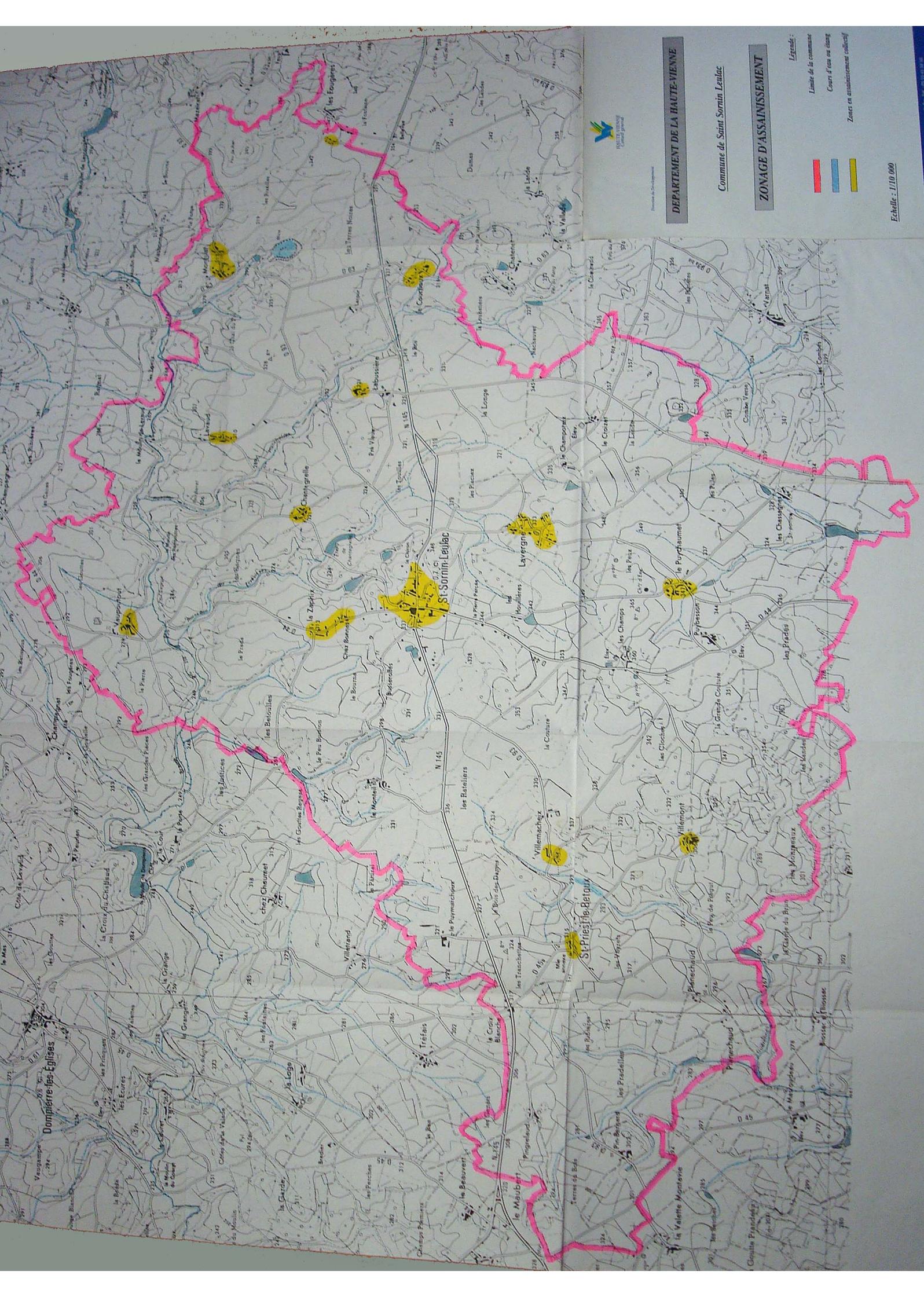
● Assainissement individuel

III - ④ L'assainissement autonome

En dehors des secteurs décrits au paragraphe précédent, le reste de la commune relèvera de l'assainissement autonome. Les petits villages déjà équipés resteront en assainissement autonome dans la mesure où leurs ouvrages actuels fonctionnent et que la mise en place d'un réseau et traitement pour quelques maisons (2 à 8 dont des résidences secondaires) aurait un coût trop élevé.

Toutefois, pour la mise en place de nouvelles installations d'assainissement individuel ou la réhabilitation d'installations existantes, il faudra tenir compte de la nature du sol et du sous-sol qui ne pourra être déterminée que par la réalisation de sondages à la parcelle avant travaux.

IV - CARTE DE ZONAGE



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

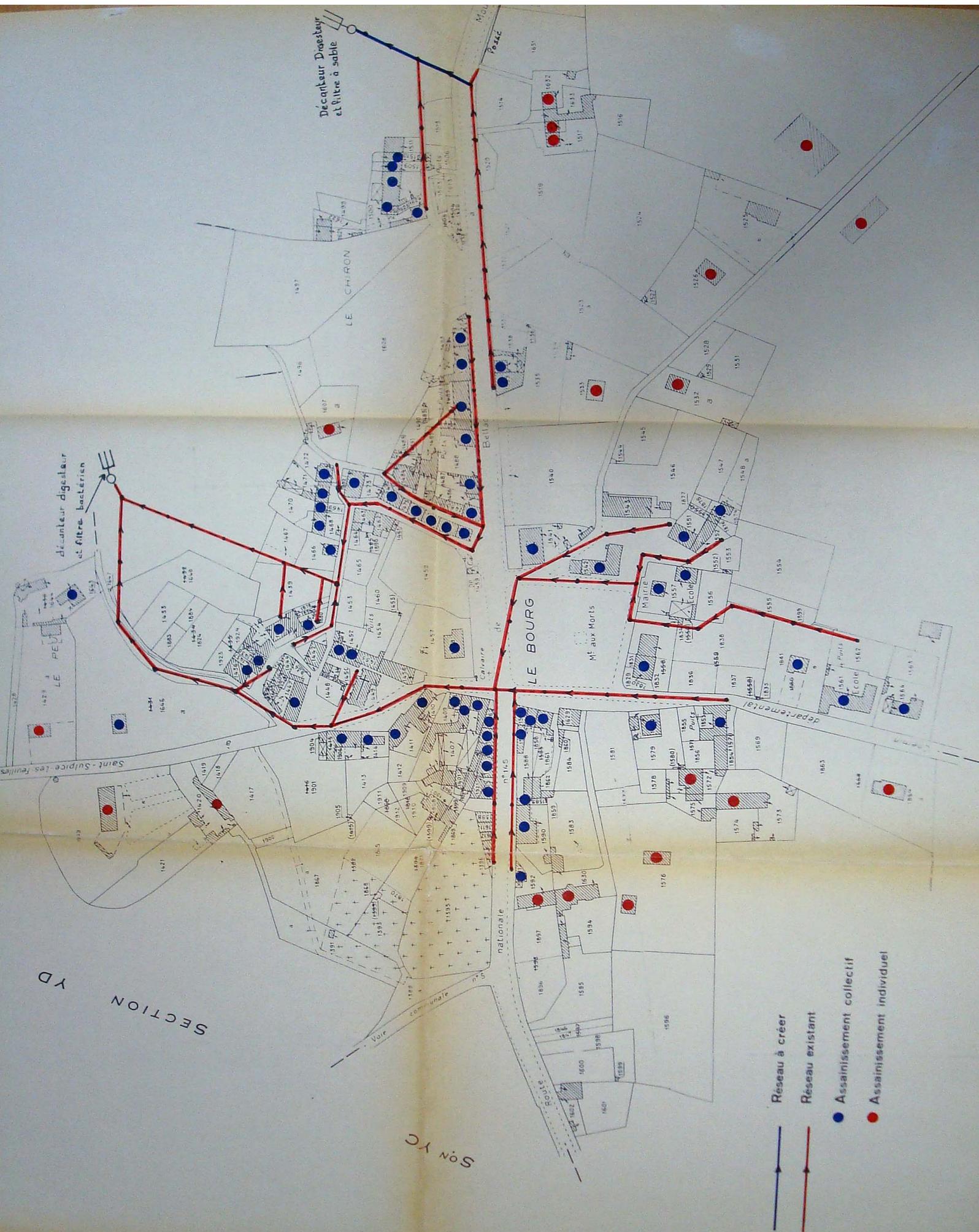
Commune de Saint-Sornin-Leulac

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

- Limite de la commune
 Cours d'eau ou étang
 Zones en assainissement collectif



Echelle : 1/10 000



déganteur Drossateur
et filtre à sable

déganteur digesteur
et filtre bactérien

LE CHIRON

LE BOURG

M. aux MORTS

SECTION YD

S. O. N. Y. C.

- Réseau à créer
- Réseau existant
- Assainissement collectif
- Assainissement individuel